

# SYNDICALISME UNIVERSITAIRE

Bulletin hebdomadaire du Syndicat Général de l'Education Nationale (C. F. T. C.)

82, Rue d'Hauteville, PARIS (10<sup>e</sup>) — Téléphone : PRO 92-37

## SOMMAIRE

- Page 3. — LES 3 SECTEURS DE L'ACTIVITE SYNDICALE.  
— Action revendicative.  
— Problèmes psycho-pédagogiques.  
— Commission de développement, organisation, finances, formation.
- Pages 4 et 5. — SECOND DEGRE.  
C.A. du 8 décembre  
Le baccalauréat.  
B.N. I.P.E.S.-C.P.R. du 10-12-62.  
Administrateurs.
- TECHNIQUE  
C.A. des lycées.
- Page 6. — PREMIER DEGRE  
— Un travail difficile mais efficace.  
— Interventions au ministère et dans les inspections d'académie.  
— C.E.G.
- Page 7. — RELATIONS CULTURELLES  
Algérie - Constitution de l'Association générale de l'enseignement public.  
Maroc. - A.G.E.N. : Bureau et secrétaires de sections.
- Page 8. — C.N. DU 8 DECEMBRE  
Le syndicalisme face au pouvoir.  
AUDIENCES.

## Comité national des 8 et 9 décembre 1962 RÉSOLUTION D'ACTION REVENDICATIVE

### FONCTION ENSEIGNANTE

Considérant les difficultés de la rentrée scolaire 1962-63 et les perspectives inquiétantes pour les prochaines rentrées,

Constatant l'aggravation constante des conditions de travail des universitaires (insuffisance et inadéquation des locaux, augmentation des effectifs, maxima de services trop lourds... ou mal définis, calendrier de l'année scolaire mal équilibré...),

Le Comité national du S.G.E.N., se félicitant de l'appui reçu de la C.F.T.C., revendique à nouveau la priorité absolue aux investissements pour l'éducation nationale.

Le Comité national rappelle qu'une politique prioritaire pour l'éducation nationale implique notamment :

— la réalisation et l'extension du plan d'équipement et de modernisation prévu par la Commission Le Gorgeu pour 1961-65.

— un véritable plan de revalorisation et de reclassement des personnels de l'Education nationale afin d'atteindre les objectifs généraux définis en congrès de Marseille et précisés depuis lors par la Commission générale d'action revendicative (1).

Le Bureau national est mandaté pour mettre au point, en liaison avec les autres organisations universitaires (étudiantes et enseignantes) et confédérales les différents moyens d'action à mettre éventuellement en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

### FONCTION PUBLIQUE

Ayant examiné la situation dans la Fonction publique et constaté d'une part le décalage accru entre les rémunérations des fonctionnaires et celles des agents du secteur nationalisé, d'autre part, la nécessité d'un plan de remise en ordre des traitements,

Le Comité national approuve la politique revendicative fédérale et souligne l'urgence de la prise en considération par le gouvernement de la plate-forme de la Fédération générale des fonctionnaires C.F.T.C.

(1) Un tel plan doit atteindre notamment les objectifs suivants :

● Poursuite de la carrière de tous les agrégés en échelle lettre A et répercussion de cette amélioration indiciaire pour les catégories correspondantes de l'Enseignement Supérieur.

● Carrière des certifiés aux 2/3 de l'écart indiciaire entre instituteurs et agrégés.

● Professeurs de C.E.G. et de C.E.T. à un chemin entre instituteurs de classes élémentaires et certifiés.

● Reclassement des instituteurs de manière à retrouver au minimum le surclassement de 1948 par rapport au cadre B des Finances.

## AGENTS

### A vos revendications, le gouvernement répond par la réquisition

Par lettre du 29 décembre et par son communiqué du 2 janvier, le ministre de l'E.N. a répondu par la réquisition à la grève décidée unanimement pour le 4 janvier. Soucieux de ne pas laisser entamer le front uni qui s'était constitué à cette occasion, les syndicats ont suspendu le mot d'ordre de grève.

Au cours de nombreux meetings organisés en commun à Paris et dans les grandes villes, avec l'appui des fédérations de fonctionnaires et des confédérations, ils ont protesté contre cette atteinte au droit de grève.

#### COMMUNIQUE DU S.G.E.N.

Victimes, comme l'ensemble des personnels de l'Education Nationale, d'un déclassement aggravé par des conditions de travail de plus en plus difficiles, les agents de service ont vu opposer à leur décision de grève, une menace de réquisition.

Protestant contre cette menace qui, après la réquisition des personnels de la R.A.T.P. et d'AIR FRANCE, indique une volonté gouvernementale de porter atteinte au droit de grève, le Syndicat Général de l'Education Nationale - C.F.T.C., solidaire de sa section « agents de service », réaffirme sa volonté de défendre les droits syndicaux dans un front syndical sans exclusive.

#### COMMUNIQUE DE LA C.F.T.C.

La C.F.T.C. associe toutes ses organisations aux protestations levées par le S.G.E.N. et la Fédération Générale des Fonctionnaires, au sujet de la menace de réquisition utilisée par le Gouvernement contre les agents de service de l'Education Nationale.

La C.F.T.C. réaffirme la volonté des travailleurs d'exiger le respect intégral de leur droit de grève.

## POUR UN SOCIALISME DÉMOCRATIQUE

par J. JULLIARD

« Promouvoir, par le contrôle effectif des travailleurs sur la planification de l'économie, un **socialisme démocratique** qui, renversant la domination présente du secteur de l'entreprise privée sur le secteur public, ne laissera plus des puissances anonymes décider des investissements essentiels pour la vie de la nation et permettra à celle-ci de faire face à ses responsabilités dans ce monde du 20<sup>e</sup> siècle.

(Déclaration du XXV<sup>e</sup> anniversaire du S.G.E.N.,  
Congrès de Marseille, 17 avril 1962).

**A** un moment où l'on annonce à grand fracas la mort des idéologies, il n'est pas inutile que le syndicalisme s'interroge sur ses propres objectifs et ses propres systèmes de valeur (1). En réalité, si les idéologies sont discréditées, c'est qu'on les a souvent laissées au point où elles étaient arrivées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela prouve plus la sclérose intellectuelle des hommes que la faillite définitive des systèmes de valeurs mis en cause. Pour nous qui avons l'ambition de confronter nos objectifs d'ensemble avec les données que nous fournit sans cesse l'actualité, il y a mieux à faire que de se joindre à ceux qui se pressent trop de se lamenter pour être sincères.

— Socialisme démocratique : en apparence, un quasi-pléonasmisme ; dans les faits, deux notions dissociées, presque opposées, au détriment de l'une et de l'autre. Avant tout, il faut se demander comment on en est arrivé là.

### I. - LES DEVIATIONS DU SOCIALISME AUTORITAIRE

**D**EPUIS Marx, le socialisme a critiqué la conception bourgeoise de la liberté : il n'est d'autre liberté, pour celui qui a faim et à qui l'on ne donne pas à manger, que de mourir de faim. Plus géné-

ralement, la liberté se traduisait sur le plan politique par le suffrage universel et le parlementarisme est un leurre : le bulletin de vote donne l'illusion que les différences entre les possédants et les prolétaires sont abolies, et que l'égalité la plus absolue règne ; bien plus, puisque les prolétaires sont la masse et les possédants une minorité, le système représentatif permettra de combattre les inégalités économiques par la loi, et de s'approcher du pouvoir jusqu'à distance d'assaut.

Nous approuvons cette critique. Il est exact que le parlementarisme a été longtemps le masque derrière lequel se dissimulait la politique de la bourgeoisie. La toute-puissance du Parlement est une illusion : cette toute-puissance ne s'est effectivement exercée que lorsqu'elle ne mettait pas en cause les intérêts capitalistes. Quant aux réformes légales opérées théoriquement par un Parlement, elles n'ont, en réalité, été rendues possibles que par une forte pression populaire venant de l'extérieur, par exemple en 1920, en 1936, en 1945. Une telle considération suffirait à ramener à ses justes proportions « l'arme du bulletin de vote », à laquelle des marxistes, soi-disant orthodoxes, mais en réalité oublieux de la lutte des classes, accordaient une telle confiance au début du siècle, un Jules Guesde par exemple.

(Suite page 2)

## SOLIDARITÉ FRANCO-ALGÉRIENNE

A la demande du secrétariat national du Syndicat algérien des enseignants (demande à laquelle le secrétariat national de l'U.G.T.A. avait donné son accord), nous avons procédé au transfert des sommes recueillies durant le dernier trimestre de l'année scolaire 1961-62 par nos camarades qui ont vendu le timbre de solidarité S.G.E.N.-U.G.T.A.

Un million deux cent mille anciens francs ont donc été transférés au compte du secrétaire national responsable aux finances du S.A.E., notre collègue Mohammed Azeli.

Dans une lettre du 29 décembre, celui-ci remercie vivement les camarades syndicalistes du S.G.E.N. au nom de son organisation et en son nom personnel. Il ajoute : **Au seuil de la nouvelle année, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs**

vœux de bonheur pour vous et vos familles et de prospérité pour le Syndicat général de l'Education Nationale.

Evoquant les jours passés à Bierville lors de la session S.G.E.N. de septembre dernier, notre camarade algérien exprime à ceux qu'il y a rencontrés ses amicales pensées.





ANEURIN BEVAN et NEHRU

Seulement, à critiquer sans nuances « l'idée bourgeoise de la liberté », certains ont fini insensiblement par conclure que la liberté était une idée bourgeoise. Faut-il rappeler qu'il y a quelques années encore, les communistes et certains de leurs thuriferaires oppo- saient la « liberté réelle » à la « liberté for- melle », droit populaire à juridisme bourgeois quand, par exemple, on faisait des réserves sur la régularité des procès Rajk ou Slansky ? Depuis, les événements de Budapest et le XX<sup>e</sup> Congrès sont venus remettre les choses à leur place.

En réalité, c'est la notion même de dicta- ture du prolétariat qui est mise en cause. On a fini par prendre et appliquer à la lettre une expression qui avait valeur de défi, pres- que de paradoxe, et qui, en tout cas, désignait une réalité transitoire. De toute façon, la dic- tature du prolétariat devait s'exercer contre la classe adverse ; elle n'aurait jamais dû abolir la démocratie interne, au point de faire considérer et traiter comme ennemi de classe tout auteur de critiques de la ligne politique. A la fin, le prolétariat disparut de la direction du pouvoir, mais la dictature resta. Faut-il considérer la règle majoritaire de la démocratie comme « formelle » et bourgeoise ? Oui, peut-être, pendant la courte période violente de toute révolution, ce que l'on pour- rait appeler la phase blanquiste. Mais une révolution ne saurait se passer d'un large appui populaire sans manquer ses buts véritables. Les élections à l'Assemblée consti- tuante de novembre 1917, les seules élections libres qui eurent lieu en Russie soviétique, donnèrent 21 millions de voix au parti socia- liste révolutionnaire qui s'appuyait sur les paysans, contre 9 millions de voix aux bolche- viks. Devant cette situation, Lénine préféra dissoudre l'Assemblée constituante. Décision très contestable, qui n'aurait été justifiée que si la démocratie interne avait été main- tenue dans le parti bolchevik, comme le souhaitait Rosa Luxembourg. Il n'en fut rien, et la dictature du prolétariat évolua en dic- tature personnelle. Il y a une logique inter- ne de tout pouvoir à évoluer en tyrannie s'il ne garantit pas lui-même ses propres organes de contestation. Car dans l'exercice du pouvoir, fût-il prolétarien, il y a ce qu'un bolchevik de la première heure appelait des « risques pro- fessionnels ».

« Tout pouvoir rend fou, disait Alain ; le pouvoir absolu rend fou absolument. »

Cette première déviation du socialisme auto- ritaire, dans le plan politique, permet d'expli- quer celle qui lui est connexe, dans le do- maine économique : la substitution insensible, sous prétexte d'efficacité de l'idéal de puissance à l'idéal d'émancipation.

Car, finalement, où se situent à l'heure ac- tuelle les principaux succès du socialisme soviétique ? — dans l'augmentation de la pro- duction — rendus possibles par la centralisation du pouvoir politique, la planification écono- mique, assorties toutes deux de contraintes rigoureuses. Mais, en soi, la productivité n'est pas un idéal spécifiquement socialiste, bien au contraire. A ce niveau, le débat entre socia- lisme et capitalisme risque de se ramener au débat entre deux techniques, entre lesquelles on choisira, pour des raisons purement techni- ques. Dans tout cela, l'idéal socialiste d'émancipation humaine paraît quelque peu oublié. A y bien réfléchir, il est scanda- leux de présenter des courbes de production comme des victoires, à elles seules, du socia- lisme.

Le lancement du premier Spoutnik par l'Union Soviétique ne prouve pas plus en faveur du socialisme que la traversée de l'Atlantique par Lindbergh ne prouvait l'ex- cellence du capitalisme.

Faudrait-il se résigner à ne considérer le socialisme que comme la meilleure technique

permettant d'industrialiser un pays sous- développé ? Cela ne serait pas rien sans doute, et la liberté est souvent, selon le mot de Bevan, un sous-produit du confort. Pour- tant, il est impossible de prendre son parti de l'échec du socialisme autoritaire à assurer l'exercice de la démocratie.

Pour les syndicalistes que nous sommes, la liberté syndicale, garantie par l'autonomie des syndicats et la reconnaissance du droit de grève, sont des exigences fondamentales et permanentes. Convaincus qu'un syndicalisme libre d'exercer à sa guise son droit de contesta- tion dans le domaine de l'existence quoti- dienne des producteurs et des consommateurs, ainsi que dans la défense des libertés fon- damentales aurait sauvé l'Union Soviétique de la tyrannie, nous repoussons sans équivoque la conception léniniste du syndicat comme cour- roie de transmission du parti.

Il en va de même dans les pays sous-dé- veloppés, où l'avenir de la démocratie est bien plus lié au débat sur l'autonomie syndicale qu'au problème du multipartisme. Si on dé- finit la démocratie comme la pénétration con- tinuelle du « donné » dans le « construit », l'exercice par le syndicalisme de son pouvoir de contestation conditionne largement l'exis- tence de la démocratie.

## II. - CRITIQUE DU NEO-CAPITALISME

**A**U dire de certains, le néo-capitalisme se présente, sinon comme un corps de doctrine, du moins comme un système d'organisation économique ayant fait son profit des critiques adressées au capi- talisme classique, notamment dans le domaine de la distribution des revenus, par le socia- lisme et capable de surmonter ses contradic- tions internes, longtemps considérées comme mortelles par ce dernier.

Certes, il est bien vrai que l'évolution actuelle du capitalisme ne correspond pas du tout aux prévisions de Marx.

1. Loin de resserrer son étai sur la classe ouvrière et de l'étendre aux classes moyennes, le capitalisme a su faire la part du feu. La prolétarianisation absolue qui devait accroître le mécontentement et conduire à la révolte ne s'est pas produite, quoi qu'en ait dit le parti communiste français encore récemment. Même si le pourcentage n'a pas augmenté, ou a diminué, l'augmentation de la pro- duction a été telle que la quantité de biens de consommation laissée aux travailleurs s'est accrue et par voie de conséquence, leur bien- être. Il ne faut d'ailleurs pas sous-estimer les résultats de la lutte ouvrière dans ce do- maine : on peut dire d'une certaine manière que le socialisme scientifique a largement contribué à fausser ses propres prévisions.

2. Les contradictions internes du capita- lisme, loin de s'exacerber et de devenir mor- telles, paraissent maîtrisées depuis la grande crise de 1929. Sans doute le manque de recul face aux évolutions récentes doit inciter à une grande prudence dans ce domaine ; il n'en reste pas moins que là encore, le capi- talisme n'est pas aussi stupide qu'on le pen- sait, au point de se ruer tête baissée à sa perte : il a su tirer parti de ses échecs passés et mettre en place des instruments de contrôle et de régulation.

3. Enfin, le capitalisme français par exem- ple a su mobiliser à son service des techniques d'origine plutôt socialiste, comme la planifi- cation.

Tels sont les principaux arguments invoqués en faveur du néo-capitalisme, pour démontrer qu'il est quelque chose de radicalement nou- veau, permettant même à un pays déjà in-

# POUR UN SOCIALISME DÉMOCRATIQUE (suite)

dustrialisé d'échapper à l'alternative capita- lisme ou socialisme.

Dès lors, la question essentielle est la sui- vante : le capitalisme s'est-il à ce point transformé qu'il ne soit plus justiciable de la critique socialiste ?

Les transformations qu'il a subies ne peu- vent masquer la permanence de ce trait fondamental : la prédominance du secteur privé avec toutes ses conséquences. Sans doute, l'Etat cherche-t-il à intervenir dans le processus de la production, mais il ne dirige pas cette dernière. Il peut seulement négocier avec des intérêts privés de plus en plus puissants et de plus concentrés, et aboutir à un accord avec ces derniers dans un cer- tain nombre de cas.

Or, la plus grave conséquence de la prédo- minance du secteur privé, c'est l'irresponsabilité. En principe, le pouvoir ne devrait être que la contrepartie de la responsabilité. Or, la défi- nition bourgeoise de la propriété, c'est le droit d'user et d'abuser de quelque chose, sans considération des conséquences possibles de ce droit. Ainsi, la production reste fon- damentalement dominée par la notion de profit, et non par celle d'utilité publique : c'est elle qui commande les besoins, au lieu d'être commandée par eux, comme il serait normal. L'économiste américain Galbraith a montré (*l'Ere de l'Opulence*) comment la con- séquence du système aux Etats-Unis, c'est le développement d'un secteur privé pléthorique, qui doit de plus en plus avoir recours à une publicité créatrice de besoins artificiels pour permettre l'écoulement des produits, aux côtés d'un secteur public déficitaire (2) Il est significatif qu'on réserve au secteur public les branches qui peuvent difficilement être l'occasion de profits, mais dont l'utilité est primordiale : voirie, équipement sanitaire, cultu- rel, enseignement. Ainsi, la production n'est-elle pas contrôlée : le capitalisme qui a su s'atta- quer à celles de ses contradictions internes qui menacèrent le plus directement son exis- tence se révèle incapable de consacrer une part suffisante des sources aux investissements d'intérêt public.

## III. - POUR UN SOCIALISME DÉMOCRATIQUE

**L**E socialisme démocrati- que a pour point de départ cette double cri- tique : il se refuse à faire bon marché des libertés, même qualifiées de formelles. De même, que la démocratie politique ait pu être utilisée pour escamoter la démocratie économique ne prouve pas qu'il faut suppri- mer la démocratie politique, mais bien au contraire lui donner ses prolongements néces- saires dans le domaine économique et social. Le socialisme démocratique est cela précisé- ment : le passage de la démocratie politique à la démocratie sociale. « Quelle est donc, se demandait Léon Blum, cette tare originelle de la démocratie qui l'oblige à choisir entre la justice et la liberté ? » C'est cette contra- diction que nous nous attachons à résoudre. Nous nous sentons les héritiers d'une double tradition révolutionnaire : celle de la Révo- lution française et celle de la classe ouvrière française. Sans doute, quand on considère le syndicalisme révolutionnaire d'avant 1914, on constate qu'il a paru se constituer en réaction contre l'héritage de 1789, dans lequel il n'a vu que dérision. Mais il faut comprendre le sens de cette réaction : elle vient d'hommes déçus qui, après avoir espéré dans la fécon- dité sociale des principes de la Grande Révo- lution les avaient vus bafoués par ceux qui s'en prétendaient dépositaires. Souvent, il s'agi- sait d'hommes qui, répondant à l'appel de Jaurès, avaient accepté de participer au combat républicain en faveur de Dreyfus, mal- gré le sectarisme à courte vue de Guesde, et qui avaient espéré que la République consoli- dée se souviendrait de la fidélité de la classe ouvrière. Que ces hommes, ces repré- sentants de la classe ouvrière aient critiqué la démocratie bourgeoise dégénérée, rien de plus normal. Mais que ces individualistes, ces libertaires, aussi soucieux d'antitotalitarisme que d'anticapitalisme, puissent être présentés comme des adversaires de la démocratie, c'est ce qui n'est pas admissible. Cette présenta- tion tendancieuse est l'œuvre de théoriciens « a posteriori », comme Lagardelle et Edouard Berth ; mais finalement plus proche de la vérité est Jaurès, qui respectueux de l'auto- nomie syndicale à l'égard du socialisme poli- tique, n'en considère pas moins que de la Révolution de 1789 au mouvement révolution- naire de la classe ouvrière, il n'y a pas rap-

ture, mais d'une certaine manière, continuité.

Telle est la première donnée de base ; la seconde n'est pas moins essentielle ; elle revêt même un plus grand caractère d'urgence, puisque nous sommes entrés depuis quelques années en France dans une économie que l'on peut qualifier de néo-capitaliste, et de plus en plus justiciable des critiques que Galbraith adresse au système américain. Il s'agit donc toujours de substituer la domination du secteur public au secteur privé, ou encore, selon le mot de Beyan, souvent rappelé par nous, de « conquérir les positions dominantes de l'éco- nomie ». Voici en quels termes la motion minoritaire du Congrès confédéral C.F.T.C. de 1955 exprimait cette position :

« Conscient de l'extrême difficulté qu'éprou- vent les salariés français à obtenir une répar- tition nouvelle, non seulement des revenus, mais du pouvoir : problème que ne résoudra pas un néo-capitalisme,

« Acceptant la tradition ouvrière française, socialiste, non de parti, mais de conception économique ;

« Constatant que pour le mouvement ouvrier européen, un socialisme démocratique peut seul fournir l'alternative au mythe totalitaire,

le Congrès reconnaît qu'en visant à une planification démocratique qui fera de la fonction d'investissement une responsabilité publique, l'action syndicale dans tous les sec- teurs s'attaque au régime capitaliste de l'en- treprise. »

Ainsi, le but de la planification tel que la conçoit le socialisme démocratique ne saurait être une simple politique de revenus ; la tâche véritablement révolutionnaire du socia- lisme est de créer au profit de l'Etat, au détriment des entreprises privées, de nouveaux pouvoirs, qui mettent en cause la structure capitaliste de la société (3).

Aujourd'hui préconiser la planification de l'économie, voire le développement des inter- ventions et du rôle de l'Etat ne suffit pas à désigner un socialiste ; plus que jamais, c'est à l'exigence de la responsabilité du produc- teur face à la société tout entière, bref aux objectifs qu'il assigne à la produc- tion, que se reconnaît le socialisme. Et ces objectifs ne sauraient être autres que la lutte contre l'exploitation et l'aliénation. Fina- lement, le socialisme démocratique est un retour à la source véritable de tout socia- lisme, qui est de transformer la société du nom d'une certaine idée de l'homme :

« Le vrai but du mouvement ouvrier, écrit Richard Crossman, a toujours été non pas la prise dramatique du pouvoir par la classe ouvrière, mais la conversion de la nation à la conception socialiste des droits et des valeurs. »

Jacques JULLIARD.

(1) Ce texte est le résumé de l'exposé qui a clos la session de formation de Bierville, en septembre dernier. Il n'a d'autre prétention que de présenter de façon synthétique un certain nombre d'idées familières au S.G.E.N. et en particulier aux lecteurs de « Reconstruction ». Voir bibliographie ci-dessous.

(2) Sauf en ce qui concerne la Défense nationale, qui se présente d'ailleurs aux Etats-Unis comme un rempart contre le socialisme, et dans les commandes au secteur privé sont à l'origine de substantiels bénéfices.

(3) On voit qu'une pareille conception ne peut qu'amener à rejeter l'idée, lancée actuellement par le pouvoir, de Sénat économique qui n'aurait pour objet que de cautionner le néo-capitalisme et l'organisa- tion actuelle du pouvoir économique.

## A LIRE

Les numéros suivants de « Recon- struction » consacrés aux problèmes abordés ci-dessus :

- La Charte d'Amiens dans son conte- te historique (sept. 1956).
- Démocratie industrielle (nov. 1956).
- Origine et destin du parti unique (mars 1957).
- Destin des syndicats dans les démoc- raties populaires (juillet 1957).
- Syndicalisme et communisme : l'unité d'action (sept. 1957 et juin 1958).
- Syndicalisme et politique (nov. 1958).
- Syndicalisme, socialisme et démocratie (mai-juin 1959, juillet-août 1960, sept.- oct. 1960).
- Le néo-libéralisme français est-il con- damné aux réformes de structure ? (janvier 1960).
- L'univers économique et social (nov.- déc. 1960).
- Syndicalisme moderne et démocratie (juin 1961), par Paul Vignaux, J.-P. Faye, B. Va- cheret, B. Cazes, G. Bérault, F. Fejto, G. Declercq, etc.

# Le travail syndical dans un syndicat général

En commençant la session du Comité National par une séance plénière, le Bureau National a voulu de nouveau attirer l'attention des syndiqués sur l'organisation du travail syndical dans un syndicat général.

Les progrès de cette organisation furent exposés à grands traits dans l'introduction du Secrétaire général aux rapports des responsables des Commissions Générales.

Se référant au mode de délibération des précédentes sessions du Comité National et à celui du Congrès de Marseille, Vignaux montre comment le travail par Commissions Générales de secteur répondait à l'idée d'un syndicat général, fondée sur l'unité du service public et comment la série des réformes récentes dans la structure du Ministère avait aidé à ce développement.

Le secrétaire général évoque ensuite rapidement les tâches des trois Commissions de secteur en insistant :

## SEANCE PLENIERE DU 8 DECEMBRE MATIN

### INTRODUCTION AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION GÉNÉRALE D'ACTION REVENDICATIVE

Dans son rapport, Brocard, responsable de l'action revendicative générale, aborde successivement :

- le fonctionnement et les responsabilités du secteur revendicatif,
- le plan de travail qui devrait permettre au C.N. de préciser à nouveau les objectifs revendicatifs du syndicat.

#### FONCTIONNEMENT DU SECTEUR REVENDICATIF

Le rapporteur rappelle le rôle essentiel de la Commission générale d'action revendicative et précise :

- le rythme des réunions (4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois),
- la composition de la commission (des représentants de chaque catégorie, liaison assurée avec l'enseignement supérieur),

## Compte rendu d'activité de la Commission nationale des problèmes psychopédagogiques

— La Commission s'est réunie régulièrement tous les mois. Heudier en assure le secrétariat administratif. Prost suit plus spécialement l'actualité, et assure la liaison avec l'enseignement supérieur. Natanson est chargé de coordonner la recherche sur les problèmes qui restent à défricher.

— La brochure a été largement diffusée. Nous avons reçu, entre autres, les félicitations de MM. Capelle, Cros, Billières, Mendès-Fran-

ce, Léotard (de la Fédération des parents d'élèves des lycées), Depreux. A la suite de la conférence de presse, « Le Monde » a fait un large écho à nos positions — ainsi que « Témoignage Chrétien », avec qui la controverse n'a pas été inutile. D'autres conférences de presse ont eu lieu en province. Il y a eu un bon compte rendu du numéro d'« ESPRIT » dans l'Éducation Nationale, où Prost doit écrire un article. Nous collaborons au prochain numéro spécial de « PERSPECTIVES SOCIALISTES ». On nous a sollicités de Suisse et du Canada au sujet de la réforme de l'enseignement moyen. Enfin nos positions vont être prochainement développées dans un livre destiné au grand public. La brochure à l'intention des militants C.F.T.C. est à l'impression.

— Les sous-commissions de recherche démarrent en province : Bordeaux, Poitiers, Besançon, Clermont, Lille, Toulouse, Orléans, Reims nous ont communiqué les sujets choisis. Nous essayons de les aider en leur fournissant une documentation.

Sur le plan national, Jacquenod s'occupe

les cadres intellectuels et techniques de ce pays.

Il nous faudrait des moyens considérablement accrus (équipement national et local en militants, en permanents, en secrétaires, en finances...) de manière à développer toujours davantage notre implantation dans tous les secteurs de l'Éducation Nationale dans une perspective dynamique de développement équilibré du syndicat général.

2<sup>o</sup> Le développement des sections départementales est particulièrement étudié à partir des rapports de BAPTISTE (Charente-Maritime) et DEVARRIEUX (projet de budget d'équipement des sections départementales).

3<sup>o</sup> A propos de « SYNDICALISME UNIVERSITAIRE », la Commission confirme les félicitations pour le numéro de rentrée (dont BOURET avait la responsabilité) et approuve la formule des numéros spéciaux proposée à la réunion du 25 octobre qu'il s'agisse de numéros dont la préparation a pu être plus étudiée (numéro sortant après les vacances — le rythme hebdomadaire comporte des avantages par l'information mais est très dur pour les rédacteurs et ne permet pas de soigner les aspects propagande et formation comme on le voudrait) ou qu'il s'agisse de numéros avec prédominance d'un thème (sont ainsi prévus : problèmes ruraux — histoire du syndicalisme — syndicalisme enseignant...).

4<sup>o</sup> HORDYCK (Nièvre) présente les ré-

— Pour la Commission d'Action Revendicative, sur les résultats obtenus dans la rationalisation des audiences et l'effort à poursuivre en matière de groupes de travail des catégories communes à plusieurs « degrés » ;

— Pour la Commission des Problèmes Socio-Pédagogiques sur la nécessité de suivre le développement des mesures de « réforme » et la nécessité de constituer deux groupes de travail : Enseignement et Industrie, Enseignement et Agriculture ;

— Pour la troisième Commission, sur la notion capitale du développement équilibré du Syndicat : le terme « développement » doit être placé en premier dans la dénomination de la Commission.

Vignaux rappelle ensuite pour quelles raisons profondes les traditionnelles « sections de degrés » ont été maintenues dans le Syndicat alors qu'elles étaient supprimées au Ministère les Directions de Degrés : ces sections sont en effet représentatives de milieux différents en raison d'une longue histoire ; au S.G.E.N., leurs représentants ont toujours travaillé ensemble ; dans les conditions administratives nouvelles et grâce à l'organisation des secteurs, ce travail en commun devient de plus en plus étroit. Son domaine s'étend : c'est pour en suivre et en promouvoir l'extension qu'a été conçu un secrétariat commun des sections des personnels enseignants dépendant de la Direction Générale de l'Organisation et des Programmes. Le secrétaire général souhaite

● l'organisation du travail (réunions plénières, secrétariat, groupes de travail). A ce propos Brocard tient à rendre hommage aux camarades qui lui apportent une aide particulièrement efficace : Mlle Pellabaye, André, Gounon, Martinet et Poisson.

#### RESPONSABILITE DU SECTEUR

Sous ce titre, le rapporteur distingue outre l'élaboration et l'ajustement des plates-formes revendicatives, les démarches et les comptes rendus dans « Syndicalisme Universitaire ».

Le secrétaire délégué à l'action revendicative est responsable de l'organisation des audiences au ministère (ministère et son cabinet, directions générales), les démarches dans les bureaux relevant de l'autorité des secrétaires de sections nationales ou de responsables de catégories.

● La publication des comptes rendus dans « S. U. » doit répondre à une double nécessité : refléter le caractère général de notre organisation et permettre aux catégories intéressées de déceler facilement ce qui les concerne plus spécialement.

Il semble qu'on puisse éviter les redites en adoptant la formule : bref compte rendu général en page A.R. et reprise par les secrétaires de degrés dans leurs chroniques respectives des points sur lesquels ils ont eu l'occasion d'insister au cours des audiences.

des examens, Mme Weill des programmes et du cycle d'observation, Méla de l'E.N.S., coordonne la recherche des sections jeunes sur la formation des maîtres. La section des lycées techniques a engagé une recherche sur la formation professionnelle. Le Premier Degré poursuit son travail de rénovation pédagogique. Les C.E.G. essaient de préciser le contenu des programmes de l'enseignement intermédiaire. Tous les camarades qui sont engagés dans cette recherche manifestent clairement qu'ils ont bien assimilé les positions du Congrès, et qu'ils sont décidés à aller de l'avant.

— La situation politique doit nous conduire à une grande prudence vis-à-vis des initiatives gouvernementales. Nous pouvons reconnaître une certaine coïncidence entre des mesures techniques valables proposées par l'administration (en matière de carte scolaire par exemple) tout en maintenant sans concession les exigences d'une véritable démocratisation, qui sont très loin d'être effectivement réalisées.

J. NATANSON.

ponses au questionnaire envoyé par ANDRE (S.A.A. de Dijon) à tous les responsables à propos du matériel de propagande envoyé pour la rentrée (notamment affiches, tracts spécialisés, dossiers du secrétaire d'établissement et des secrétaires départementaux).

5<sup>o</sup> PINOTEAU signale l'existence des journées académiques de formation de secrétaires d'établissements qui permettent autour des secrétaires académiques et départementaux, et en présence d'un représentant du Bureau national de faire le point sur les problèmes d'actualité (action revendicative — réforme politique générale), puis à partir d'un exposé sur le rôle du secrétaire d'établissement de préciser les techniques d'organisation, propagande, finances, formation. La formule expérimentée à Montpellier le 11 novembre, puis en Bretagne, les 15 et 16 décembre semble bonne et adaptée aux besoins actuels du syndicat. Les secrétaires académiques qui voudraient organiser des journées en 1963 sont priés de se mettre en rapport avec la Commission.

6<sup>o</sup> Pour terminer, BAZIN, trésorier national commente le rapport sur l'état de la trésorerie qui a été distribué. Il ne s'agit pas de faire un bilan financier en soi mais de le lier aux problèmes de développement du S.G.E.N. d'où les nombreuses études, schémas, et graphiques faits par BAZIN pour en montrer les divers aspects.

C. PINOTEAU.

que cette institution prenne de plus en plus d'importance : elle doit contribuer à la rationalisation du travail syndical en fonction des nouvelles structures administratives.

En conclusion, Vignaux rappelle que la manière empirique adoptée pour la mise au point des structures syndicales était aussi la manière démocratique : celle qui permet à une démocratie syndicale de promouvoir des réformes auxquelles les intéressés consentent.

L'échange de vues qui a suivi l'exposé du secrétaire général a principalement porté sur le fonctionnement du C.N. (et ses travaux ultérieurs — interventions de Lherbier, Pinoteau, Hentz ; réponse de Vignaux). Julliard a signalé le développement de la section des E.N.S.

N. B. — 1. Le C.N. avait d'abord entendu une communication de Gounon, suivi d'un échange de vues sur « syndicalisme et mutuelles dans l'Éducation Nationale ». Renvoi à l'examen du problème et des problèmes annexes à la prochaine session du C.N.

2. — Le C.N. a approuvé une proposition du Bureau national sur le développement du secrétariat national.

3. — Avec l'accord de la Section Nationale des Collèges d'Enseignement Technique, le C.N. a — conformément au règlement intérieur — appelé sur proposition du B.N., Witz, secrétaire de la section académique de Strasbourg des C.E.T., à siéger comme membre suppléant du C.N.

#### LES TRAVAUX DE LA COMMISSION GENERALE REVENDICATIVE AU C.N.

Le rapporteur considère qu'après avoir examiné rapidement la situation dans la Fonction Publique, la commission devra centrer ses travaux sur la situation universitaire.

Il distingue tout d'abord les objectifs à court terme, qu'il faudra rappeler dans la perspective d'un Conseil supérieur de la Fonction Publique dont la session de janvier se prononcera sur un certain nombre de propositions de révisions indiciaires.

Plus importants sont les objectifs à moyen terme qui doivent permettre un reclassement général des personnels de l'Éducation nationale (1).

Enfin, le rapporteur, évoquant les incidences des positions socio-pédagogiques du S.G.E.N. sur sa politique revendicative, indique qu'il n'est pas impossible d'envisager une étape ultérieure où nous devrions réviser notre conception de la hiérarchie universitaire.

(1) A partir des données générales précises en note après la résolution d'action revendicative, le secrétaire du secteur revendicatif met au point un projet d'échelonement indiciaire nouveau des personnels de l'Éducation nationale.

#### PETITES ANNONCES CLASSÉES

Envoyez le texte de votre annonce au dos d'un virement postal adressé au Cabinet COURTOT, 9, rue de Clichy, Paris (9<sup>e</sup>).

Tarif : la ligne, 2 NF, plus taxes (9,29 %) (environ 40 lettres ou signes à la ligne)

Majoration pour domiciliation des annonces : 2 NF par annonce.

Délai d'impression : dix jours environ.

◆ F3 A LOUER, tout conf., s/parc Marly, reprise possible quelques meubles. — Ecrire : L. RICHARD, 78, rue Gay-Lussac, PARIS

◆ B p. tt. conf, pte Saint-Cloud + 1 p cuisine, w.-c., BOULOGNE — contre 4 ou 5 p., accepte reprise just., tél. MIR 15-03, après 19 heures.

◆ INSTITUTEUR TITULAIRE SEINE, recherche pour permutation instituteur titulaire Oise. — Ecrire à G. CAMUS, 7, rue A.-Gramsci, ARNOUVILLE-LES-GONNESSES (S.-et-O.).

La publicité est reçue au  
CABINET COURTOT  
9, rue de Clichy — PARIS 9<sup>e</sup>  
PIG : 82-33  
C.C.P. PARIS 18.385 72

#### Prix imbattables en PAPIER PEINT

Depuis 0,65 NF le rouleau jusqu'au plus riche.

Tous genres, tous styles Tissus assortis.

Superbe COLLECTION GRATUITE de plus de 300 modèles contre 2,30 NF en timbres pour PORT

COMPTOIR DU PAPIER PEINT  
13 rue du Docteur-Verron  
EPERNAY (Marne)

La plus ancienne Maisn spécialisée dans la vente de papiers peints par correspondance

VINGT ANS D'EXPERIENCE  
MILLIERS DE REFERENCES  
Peintures — Droguerie — Brosserie

Tout pour peindre et embellir...  
Conditions spéciales sur demande à  
MM les REVENDEURS

## COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATION FINANCE FORMATION

Dimanche matin 8 décembre 1962

1<sup>o</sup> Une discussion s'engage d'abord sur le plan de développement présenté la veille devant le Comité national plénier par PINOTEAU.

— Pour faire face au développement quantitatif et qualitatif de l'Université ;

— Pour ajouter à la qualité d'un syndicalisme de militants la quantité d'un syndicalisme de masse ;

— Pour la progression et la réalisation effective de nos idées (conception d'un service public de l'Éducation Nationale ouvert à tous, renoué et démocratisé, place des enseignants dans le pays, formation professionnelle, éducation permanente) et pas seulement pour le plaisir de développer un appareil jaloux de son autorité sur tel milieu ;

— Pour développer nos liaisons avec la Confédération elle-même, l'U.N.E.F.,

## Intégration des licenciés d'enseignement

Les candidatures à une intégration dans le cadre des certifiés sont examinées en commissions paritaires. Voici le calendrier des opérations :

Lundi 7 janvier : lettres ; mardi 8 : histoire géographie ; mercredi 9 : philosophie ; jeudi 10 : sciences naturelles ; vendredi 11 : physique, maths ; samedi 12 : russe, allemand ; lundi 13 : anglais.

Tous les dossiers qui sont parvenus au S.G.E.N. sont répartis entre les divers commissaires. Tous ceux qui ne nous seraient pas encore parvenus doivent être envoyés le plus tôt possible au S.G.E.N.

# COMITÉ NATIONAL

C. A. du Second Degré : samedi après-midi

Président : DEVARRIEUX — Secrétaire : KUNTZ

Le secrétaire général de la section du second degré indique que son exposé se divisera en trois points. Julliard parlera en effet :

- 1° Des problèmes revendicatifs ;
- 2° Des problèmes socio-pédagogiques ;
- 3° Des problèmes d'organisation de la section.

1) **LES PROBLÈMES REVENDICATIFS**  
Julliard indique qu'il examinera d'abord ce qui a été fait en ce qui concerne les vacances, la rentrée d'octobre, le blocage des postes.

Le problème des vacances reste posé. Le S.G.E.N. a manifesté son opposition de principe à la diminution d'une semaine et il a pris l'initiative de recommander aux collègues correcteurs du bac, de refuser de participer aux examens de passage. Julliard souligne cependant la difficulté de lancer un mot d'ordre uniquement sur ce point particulier des vacances.

La rentrée s'est effectuée dans des conditions difficiles déjà signalées. Il convient d'insister à nouveau sur l'augmentation constante des effectifs dans toutes les classes. Sur ce point, l'action syndicale pourrait être appuyée par les parents d'élèves.

En ce qui concerne le blocage des postes, le S.G.E.N. a élevé de vigoureuses protestations. On n'est pas allé cependant jusqu'au refus de siéger dans les commissions, ce qui risquait de rendre le recrutement encore plus difficile. Julliard signale à ce propos les protestations de certains collègues de Reims et de Nancy, protestations dans lesquelles il discerne une tendance à la « désyndicalisation ».

Cette situation justifie en tout cas l'établissement d'une plate-forme revendicative qu'il appartiendra au comité national de préciser.

### 2) PROBLÈMES SOCIO-PÉDAGOGIQUES

Un gros effort d'élaboration et de diffusion a été fait, et les positions du S.G.E.N. sont de mieux en mieux comprises.

a) Sur le point particulier du cycle d'observation, il faut noter à nouveau qu'il ne débouche pas sur une orientation et ne sert donc pratiquement à rien dans l'état actuel des choses. Sa réalisation actuelle risque même d'être dommageable pour l'idée même d'un cycle d'observation.

b) Baccalauréat : nous sommes d'accord pour ne pas faire mordre le bac, sur les vacances, mais nous sommes en désaccord sur un certain nombre de modalités actuelles.

Un article paraîtra prochainement à ce sujet dans le journal ; une démarche sera faite pour mettre en garde l'administration contre les conséquences fâcheuses d'un certain nombre de dispositions.

### 3) ORGANISATION DE LA SECTION

a) Fonctionnement : il faut démultiplier l'action et éviter qu'elle ne dépende d'une seule personne ; une secrétaire spécialisée améliore le travail et constitue des archives plus systématiques.

b) Il faut également décentraliser l'action revendicative. Cela se réalise déjà pour les I.P.E.S.-C.P.R. et les M.I.-S.E. Il convient d'intensifier l'action du groupe des certifiés dont s'occupe André, et d'organiser celui des agrégés avec Goulon.

Mlle Cartier assurera les démarches au ministère (bureau P 5).

Après l'exposé de Julliard, une longue discussion s'engage d'abord sur l'organisation de la section et le secrétariat du second degré, discussion à laquelle prennent part Mousel, Mlle Huck, Prost, Mlle Théron, Vurpas, Devarrieux. On décide la création de trois postes de secrétaires adjoints, destinés à aider le secrétaire national dans les tâches.

En ce qui concerne les groupes de travail, Goulon donne son accord pour s'occuper des agrégés. Il faut que chaque académie désigne un représentant agrégé qui entrerait en contact avec Goulon (26, rue Saint-Exupère, Bayeux), de façon à mettre au point l'organisation de la commission des agrégés. Un petit nombre d'académies n'ont pas encore répondu.

#### Plate-forme revendicative

On en vient ensuite à l'établissement de la plate-forme revendicative. Julliard précise qu'elle sera évidemment replacée dans un cadre général, comme il convient dans un syndicat général. Cette plate-forme, outre le problème essentiel du reclassement de la fonction enseignante, dont s'occupe activement la commission d'action revendicative,

comprendrait des revendications plus particulières propres au second degré :

- les vacances,
- le blocage des postes,
- l'augmentation du nombre des élèves dans les classes,
- les retards dans les promotions et les rappels,
- les retards dans le paiement des H.S., ainsi que les revendications de catégories :
- agrégés : échelle A pour tous ;
- inadmissibles : la commission des agrégés étudiera le problème, en fonction d'informations récentes ;
- certifiés :

- préciser la situation des certifiés entre les instituteurs et les agrégés, Le S.G.E.N. demande que les certifiés se trouvent aux deux tiers de l'écart qui sépare instituteurs et agrégés ;
- remanier les maxima de service en fonction des heures faites dans le deuxième cycle ;
- incidence des classes de 35 élèves sur la durée du service (alignement sur les agrégés : 8 h.) ;
- Mêmes maxima de service pour les professeurs de disciplines artistiques et de travaux manuels ;
- harmonisation du taux des heures supplémentaires ;
- alignement de tous les certifiés sur la seconde échelle ;
- rappel de la motion de Besançon pour les certifiés pour concours.

I.P.E.S. — Indice 265 pour les ipessiens licenciés.

Revenir sur l'utilisation des membres des I.P.E.S. et C.P.R.

Pour toutes les catégories, le projet du S.G.E.N. lie les indices les uns aux autres pendant toute la durée de la carrière, et il précise ce qui doit revenir à chaque catégorie.

Cette plate-forme est précisée au cours d'une longue discussion. On signale notamment que la diminution du nombre des élèves dans les classes était prévue par le ministre Billières.

André insiste sur le problème des vacances. Vurpas (Lyon) demande une meilleure organisation des examens. Mlle Rémy (Nancy) souligne le mécontentement des collègues devant le blocage des postes. Il y a eu des situations inadmissibles qui seront évoquées dans « S.U. ». Mlle Serrier et André demandent que l'on informe l'opinion et que l'on multiplie les articles sur le scandale des mutations. Martelet demande que l'on obtienne du ministère une carte complète des postes et du personnel, ainsi que les rectifications décidées pendant les vacances en dehors des commissions. Somme (Lille) signale le danger de voir passer l'inspection générale au plan académique, ce qui pourrait être étendu aux mutations. Goulon demande que l'on reprenne le problème des heures supplémentaires en même temps que celui du nombre des élèves dans les classes.

En ce qui concerne les AE-MA, on demande leur reclassement. Rien n'a été fait depuis mai 1961 ; on demande également la prise en compte de leur ancienneté de service en cas de changement de degré (par exemple passage dans les C.E.G. et vice-versa). Pour les S.E., on demande l'assouplissement du barème de calcul des postes, consécutif à la circulaire du 28-6-62.

A une question d'André (Dijon), Julliard répond que cette plate-forme revendicative doit donner lieu à une action de longue haleine, tant auprès des collègues que de l'opinion publique.

Il est évident que pour qu'un résultat soit obtenu, il faut s'efforcer d'intéresser une grande majorité des collègues à cette action, et réaliser si possible l'unité d'action. Le S.G.E.N. ne négligera rien pour arriver à ce résultat.

#### Baccalauréat 1963

Un article paraît dans « S.U. ». Les collègues craignent d'avoir trop peu de temps pour la correction. Bianchi expose l'organisation prévue dans l'académie de Bordeaux : déplacement de jury, corrections sur place comme au B.E.P.C. Bordeaux s'élève contre une telle organisation.

Julliard indique qu'il faut faire une démarche avant que le texte d'organisation ne sorte.

## Taillables et corvéables...

S'ils se penchent sur l'organisation des épreuves de l'examen probatoire (c'est-à-dire partie du bac), les parents des candidats peuvent être à bon droit effrayés. Car, si le ministère s'en tient à son projet initial de faire passer les épreuves en deux jours, certains candidats vont être particulièrement « gâtés » : en une demi-journée, ils devront subir ou trois épreuves d'une heure (séries A, A') ou une épreuve de deux heures plus une épreuve d'une heure (série B — et cela en deux demi-journées — séries C, M, M') ou même une épreuve de 2 h. 30 suivie d'une épreuve d'une heure (séries C, M, M' — après une première demi-journée chargée comme indiqué ci-dessus). En ce qui concerne le bac proprement dit, on retrouve ce même « tassement » des épreuves, plus accentué même dans certaines séries. On comprend alors que des parents d'élèves aient demandé que les épreuves s'étalent sur deux journées et demie, pour ne pas condamner leurs enfants à des « travaux forcés » qu'aucun candidat au bac n'a encore connus jusqu'à présent. Et les pédagogues que nous sommes ne peuvent que s'associer à une telle initiative — nous qui avons, dès le début, dénoncé qu'en inventant ce nouveau bac et cet examen probatoire on n'avait qu'un souci : celui de les faire passer le plus rapidement possible, sans la moindre considération pour la péda-

gogie et la fatigue nerveuse des candidats...

Si l'on considère ensuite la façon dont les épreuves seront corrigées, parents et examinateurs peuvent partager la même inquiétude. Si l'on en croit certaines rumeurs, les examinateurs seraient convoqués au centre d'examen X ou Y dès l'écrit ; ils se mettraient à corriger les copies à mesure que les épreuves seraient finies, et cela sur place, dans une salle de classe. Puis viendrait une journée de délibération (proclamation des résultats dans la soirée) suivie dès le matin suivant de l'oral de contrôle (en deux ou trois jours). Peut-on assurer qu'une correction ainsi faite est préférable à celle que chacun de nous faisait jusqu'ici, au calme, chez lui ? Ne doit-on pas craindre des pressions exercées sur les correcteurs ? Est-on assuré qu'une journée de délibération sera suffisante au moment où il faudra éplucher les livrets scolaires de tous les candidats ayant entre 10 et 7 de moyenne pour déclarer (éventuellement) admis directement ceux ayant entre 8 et 10 et autoriser à se présenter à l'oral de contrôle ceux ayant 7 et au-dessus ? Bref, au moment où notre tâche devient beaucoup plus lourde, les délais entre le début de la session écrite et la fin de l'oral de contrôle sont raccourcis et les conditions de correction et de délibération prennent une allure de course contre la montre, dont les candidats risquent de souffrir — sans parler des dépenses entraînées par ce séjour d'une dizaine de jours dans un centre d'examen, dépenses remboursées avec plusieurs mois de retard.

Taillables et corvéables à merci, tels semblent être les candidats et les examinateurs qui se préparent au marathon de l'examen probatoire et du bac de juillet 63. Mais avant que le starter ne donne le signal du départ, parents d'élèves, enseignants, n'y a-t-il vraiment rien à faire ?

Pierre BIANCHI.  
Secrétaire académique,  
BORDEAUX.

## BACCALAURÉAT

Le Comité National du S.G.E.N. réuni les 8-9 Décembre 1962,

Ayant eu connaissance de certains bruits qui circulent dans les Académies sur l'organisation matérielle de l'examen probatoire et du baccalauréat de juillet 1963.

Demande instamment que, pour les sections les plus chargées, la durée des épreuves passe de deux jours à deux jours et demi, pour éviter, en particulier, aux candidats de faire, en une demi-journée, soit trois épreuves de 1 h., soit deux épreuves de 2 h.

Propose de manière pressante que le début des épreuves soit avancé de deux jours pour permettre une correction convenable et une délibération des jurys qui permette de consulter à tête reposée le livret scolaire du candidat.

S'oppose à la correction en groupe dans les centres d'examen des copies des candidats car une telle méthode de travail priverait les examinateurs des conditions nécessaires à une correction bien faite et risquerait de les soumettre à des pressions préjudiciables au renom de l'Université.

Adopté à l'unanimité.

## COMPTE RENDU DU BUREAU NATIONAL

I.P.E.S. - C.P.R. du S.G.E.N. le 10-12-1962

Le B.N. s'est réuni le lundi 10 décembre au lendemain du Comité National. Etaient présents : P. Fleith, secrétaire national ; J.-Cl. Riou ; Poyer ; Mlle Vaillaud, Mairesse. Mme Bernard excusée. Les principales questions ont été envisagées en fonction des changements intervenus depuis la session de Bierville en septembre.

### COMPTE RENDU D'ACTIVITE (Fleith)

● Circulaire du 14 septembre donnant aux R.A. les directives pour la rentrée au sujet de la défense des I.P.E.S. - C.P.R.

● Bulletin intérieur après le décret du 31 octobre au sujet de l'emploi des 3<sup>e</sup> années d'I.P.E.S. ayant la licence, à des heures d'enseignement. Des contacts avec le SNES ont eu lieu au niveau académique, qui ont abouti à la signature de pétitions (Rennes - Clermont).

● La défense des C.P.R. a été très inégale suivant les académies.

● Activité en liaison avec le Bureau National par l'intermédiaire de Devamieux et Julliard. Contacts avec Bonnafous pour Bierville, Bazin pour les finances ; Mme Bernard pour les démarches au ministère.

● Les relations avec le B.N. et les R.A. sont régulières sauf pour une académie qui se reconnaît.

### ETAT DES SECTIONS

Des réunions de rentrée ont eu lieu dans toutes les académies avec participation de responsables nationaux (Julliard à Dijon - Lebon à Rennes) ou de responsables académiques.

### PREPARATION DE LA SESSION DE BIERVILLE

Quelques membres du B.N. I.P.E.S. C.P.R. assureront la direction des débats à cette session : Pour la préparation de questionnaires d'enquête sur le contenu et l'avenir des I.P.E.S. (Riou) et des C.P.R. (Riou et Mlle Almand). Pour l'action reven-

dicative à partir des motions du Congrès de Marseille (Taverdet).

### CRITIQUE DES 2 S.U. JEUNES ET PREVISION POUR LE PROCHAIN

— Le 1<sup>er</sup> : le B.N. remarque qu'il n'est par parvenu sous bande et souhaite que le numéro spécial jeune de la prochaine rentrée soit envoyé aux syndiqués.

Apprécie la présentation claire.

— Le 2<sup>e</sup> : Nécessité d'un encart jeunes complet ne débordant pas sur d'autres rubriques.

— Pour le prochain : Il est nécessaire de ne mettre que l'essentiel dans les articles. Les longs articles sont destinés à paraître dans S.U. hebdo.

Des envois systématiques sont prévus pour chaque R.A.

— 20 S.U. hebdo.

— 200 S.U. jeunes.

Le B.N. a prévu une série d'articles pour les prochains « S. U. ».

### LIAISON AVEC LE SUPERIEUR

Elle est assurée par Taverdet qui est chargé d'étudier cette liaison (un article sera publié à ce sujet dans S.U.).

### DEFENSE DES I.P.E.S. ET DES C.P.R.

Le B.N. demande aux R.A. — De faire parvenir les résultats (même partiels) de l'enquête sur l'emploi des C.P.R. à des heures d'enseignement et de signaler les dépassements et les abus dans l'application du décret.

— D'informer les recteurs de nos positions à ce sujet de manière à pouvoir empêcher la réduction des décrets en 1963.

### CONTENU DES I.P.E.S.-C.P.R.

Les R.A. seront prévenus par circulaire pour l'action envisagée.

Un questionnaire doit être élaboré pour la session de Bierville, en liaison avec les E.N., les E.N.S., les E.N.N.E.P.

G. MAIRESSE.

# CHRONIQUE DES ADMINISTRATEURS

par R. JACQUENOD, proviseur du lycée d'Amiens, (cité scolaire), représentant du S.G.E.N. à la C.A.P. nationale n° 1

## Les statuts du personnel administratif

Ces statuts doivent être étudiés par les instances ministérielles en liaison avec les réformes portant sur l'éducation, la nouvelle structure de l'enseignement du second degré et l'apparition de catégories comme celle des adjoints d'éducation dont je parlerai dans le prochain numéro de « S. U. ». La situation la plus urgente est celle des surveillants généraux : prolifération des délégués rectoraux, pénurie, trop explicable, des licenciés, inscription sur la liste d'aptitude de C.E.T. en vue de la délégation dans les lycées, autant de causes de désordre auxquelles il faudra remédier bientôt. L'unanimité n'est pas encore faite sur ces réformes, même au niveau des syndicats. Au sein de notre syndicat général les études se poursuivent au niveau du bureau national mais les suggestions de tous les collègues (lycées ou C.E.T.) seront les bienvenues. Les adresser à Lefebvre, surveillant général au lycée de Lambersart (Nord) ou à Micard, surveillant général du C.E.T. de Libourne (Gironde).

## Les inscriptions sur la liste d'aptitude aux fonctions administratives

Voici le moment de redonner les conditions d'inscription. Elle se fait en deux temps : le premier en Commission académique, vers le mois de février ; le second en Commission nationale, vers le mois de mars.

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude des **PROVISEURS** :

- 1° les censeurs agrégés,
- 2° les professeurs agrégés,
- 3° les principaux licenciés ou certifiés, justifiant d'une ancienneté générale de services de 20 ans et ayant exercé 5 ans les fonctions de principal et 2 ans les fonctions de censeur.
- 4° les censeurs licenciés ou certifiés ayant exercé au moins 5 ans en cette qualité et justifiant d'une ancienneté de services de 20 ans.

### DIRECTRICES DE LYCÉE D'ÉTAT :

- 1° les censeurs-dames agrégées,
- 2° les professeurs agrégés,
- 3° les directrices de lycées municipaux ou nationalisés licenciées et certifiées justifiant de 10 ans de services au moins, dont 5 ans en qualité de directrice,
- 4° les censeurs-dames licenciées ou certifiées ayant exercé au moins 5 ans en cette qualité et justifiant d'une ancienneté de services de 20 ans.

### CENSEURS (hommes et dames) :

- 1° les professeurs agrégés,
- 2° les professeurs licenciés ou certifiés âgés d'au moins 30 ans, et les surveillants généraux pourvus des mêmes titres qui auront exercé leurs fonctions sur nomination ministérielle pendant 5 ans au moins.

### PRINCIPAUX ET DIRECTRICES DE LYCÉES NATIONALISÉS ET MUNICIPAUX :

Les professeurs et surveillants généraux licenciés âgés de 30 ans au moins, ayant exercé ministériellement en ces qualités pendant 5 ans au moins.

### SURVEILLANTS GÉNÉRAUX :

- 1° Les professeurs titulaires,
  - 2° Les adjoints d'enseignement titulaires,
  - 3° Les professeurs adjoints titulaires,
  - 4° Les chargés d'enseignement titulaires.
- Les fonctionnaires doivent compter 5 ans de services s'ils sont licenciés, 10 ans s'ils sont bacheliers.

### SURVEILLANTES GÉNÉRALES :

- 1° Les professeurs titulaires,
- 2° Les adjointes d'enseignement titulaires,
- 3° Les professeurs adjointes titulaires,
- 4° Les chargées d'enseignement titulaires,
- 5° Les adjointes d'enseignement stagiaires,
- 6° Les adjointes d'enseignement déléguées rectorales licenciées chargées des fonctions de surveillante générale.

## Remarques importantes concernant les listes d'aptitude

— En dépit de la rubrique « autres candidates », prévue par la circulaire ministérielle, il n'y a rigoureusement aucune chance, pour une candidate non licenciée, de se voir inscrire sur la liste nationale des surveillants généraux.

— Un candidat ou une candidate n'ayant pas 5 ans d'ancienneté, quels que soient leurs diplômes, ne peuvent pas espérer l'inscription sur une liste d'aptitude.

— Un candidat ou une candidate n'ayant jamais enseigné — ministériellement ou rectoralement — ne peuvent pas espérer se voir proposer un poste de chef d'établissement ou de censeur.

— Les bacheliers et bachelières âgés de plus de 28 ans et chargés rectoralement de la surveillance générale (second degré ou technique) peuvent se faire inscrire, non pas sur la liste d'aptitude des lycées, mais sur la liste des collèges d'enseignement technique.

Cette démarche doit être faite à part : se renseigner auprès des chefs d'établissement. Les inscriptions sont décidées en C.A. P.N. de l'enseignement technique. Après inscription sur la liste nationale, les candi-

dates et candidates peuvent recevoir une délégation ministérielle dans leur poste rectoral ou dans un autre poste — lycée ou C.E.T. Cette délégation est, en principe, provisoire. En fait, elle n'est pas remise en cause.

Lorsqu'un fonctionnaire a quitté son établissement d'origine et exerce ailleurs par délégation rectorale, qu'il mentionne le nom de l'établissement d'origine à côté de celui de l'établissement où il travaille. Mais c'est ce dernier qui transmet la demande. Pour les candidates mariées, ne pas oublier le nom de jeune fille. Compléter avec précision la rubrique « vœux du fonctionnaire ». Ne pas modifier les vœux une fois l'inscription obtenue, sauf motif très sérieux, sauf aussi, bien entendu, pour les étendre. Avertir chaque fois, dans ce cas, les autorités hiérarchiques et les correspondants syndicaux. La réinscription n'est jamais acquise : ne pas omettre de la redemander chaque année. D'une année à l'autre, les vœux peuvent être modifiés. Les candidats décidés à servir en outre-mer ou à l'étranger doivent l'indiquer nettement. Dans la plupart des cas, leurs chances d'inscription et de nomination sont accrues. Que les candidats venus d'outre-mer ne s'imaginent pas obtenir leur retour en métropole et surtout au sud de la Loire au prix d'une simple inscription sur la liste d'aptitude administrative.

## Démarches syndicales

Je rappelle que les demandes d'inscription ou de réinscription sur les listes d'aptitude sont à adresser en deux exemplaires : l'un aux représentants du S.G.E.N. dans les C.A.P. académiques ou au secrétaire académique (1) et l'autre aux représentants élus dans les C.A.P. nationales. Voici la répartition des tâches :

M. TONNAIRE, 110, rue de Montreuil, PARIS (11<sup>e</sup>),

s'occupe des inscriptions et réinscriptions des candidats agrégés non encore administrateurs.

Mlle DESLANDRÉS, 17, avenue St-Exupéry, ANTONY (Seine), s'occupe des inscriptions et réinscriptions des certifiés non encore administrateurs.

M. GUIEU, S.G.E.N., 82, rue d'Hauteville, PARIS (10<sup>e</sup>), s'occupe des inscriptions sur la liste des surveillants généraux et surveillantes générales des lycées.

M. MICARD, surveillant général du C.E.T. de LIBOURNE (Gironde), s'occupe des inscriptions sur les listes des C.E.T.

Je ne prendrai en charge que les demandes produites par les candidats qui sont déjà administrateurs et qui sollicitent leur inscription dans une nouvelle catégorie.

Une fois les candidats inscrits sur la liste nationale, la première nomination ne dépend pas, en principe, de la C.A.P. C'est le ministère qui se charge de la désignation. Toutefois, je puis intervenir dans certains cas : maintien d'une situation acquise, désignation dans tel poste particulier, etc. Et c'est pourquoi je prie chacun de me faire parvenir directement une fiche de demande de délégation ministérielle d'inscription sur la liste nationale. Je saurai ainsi à qui je dois m'intéresser plus particulièrement.

Par la suite, titularisations, promotions, mutations, relèvent de la compétence de la C.A.P. et les collègues sont priés de s'adresser chaque fois à moi. Mon suppléant est M. Bouchez, proviseur de la Cité Nord, rue des Urbanistes, à Lille.

Certains de mes correspondants s'inquiètent au sujet de leur titularisation ou de leur promotion. Je dois dire que la C.A. P.N. n° 1 n'a étudié aucune promotion depuis le reclassement à la date de mai 1961, et aucune titularisation pour la rentrée 62-63. Je recommande la patience à nos collègues qui, bien entendu, seront avertis en temps utile des décisions qui les concernent et qui bénéficieront, rétroactivement, des dispositions financières. Je les prie de me faire parvenir dès maintenant, s'ils ne l'ont déjà fait, leur fiche syndicale de demande de titularisation ou de promotion.

## Encore quelques recommandations

Un formulaire spécial a été mis au point l'an dernier pour servir à toute la correspondance syndicale : inscription sur la liste d'aptitude, demande de titularisation, de promotion et de mutation. Les délégués académiques s'en procureront auprès de moi-même ou 82, rue d'Hauteville, et les collègues en feront usage à l'exclusion de tout autre. A l'occasion de toute correspondance, veuillez prévoir une enveloppe timbrée.

Toute démarche par la voie syndicale doit s'accompagner d'une démarche par la voie hiérarchique. Toutefois, les demandes officielles (voie hiérarchique) en vue de la titularisation ne sont pas produites par les intéressés. Elles sont instruites par les chefs d'établissement. Préoccupez-vous seulement de savoir si votre chef d'établissement les a bien faites.

Utilisez autant de fiches syndicales que vous sollicitez de démarches. Par exemple : une fiche pour une demande de titularisation comme censeur, une fiche pour une demande de promotion dans ce même ca-

dre, etc. Lisez la fiche de bout en bout, sans omettre de biffer tout ce qui doit l'être. Ne commettez pas de confusions. Exemple : un principal est chargé des fonctions de proviseur ; il appartient à la catégorie des principaux et sous la rubrique « fonction » il écrira : « chargé des fonctions de proviseur ».

Faut-il redire aussi que les vœux et les demandes exprimés par la voie hiérarchique doivent être rigoureusement identiques à ce que vous exposez à votre délégué syndical ? Faut-il enfin vous rappeler que, sauf raison très grave, il est de bonne guerre d'accepter ce qu'on a demandé ? Souvent, le délégué s'oblige à des démarches compliquées et, quand il croit le but atteint et le postulant comblé dans ses vœux, il apprend que l'impétrant a renoncé à tout ou sollicite autre chose.

## Collègues isolés

Ils devront :

- 1° S'adresser à moi-même, pour le cas où ils ne se seraient pas encore fait connaître : adhésion nouvelle, première nomination dans la catégorie des administrateurs ;
- 2° Verser directement leur cotisation à leur trésorier académique ;
- 3° S'annoncer par lettre au secrétaire académique du S.G.E.N.

Pour ces deux derniers points, ils voudront bien se reporter au n° 275 de « S. U. » où toutes les adresses sont indiquées, ainsi que les taux de cotisation.

## Fiches administratives officielles

Certains collègues ne sont pas informés, dans leurs établissements, des démarches à accomplir pour les inscriptions sur la liste d'aptitude, les mutations, etc... Il trouveront des renseignements en temps opportun, comme c'est le cas aujourd'hui, dans la rubrique des administrateurs et, s'ils ne les réclament, ils recevront les modèles officiels. Ils peuvent également les demander au S.G.E.N. ou à mon collègue Bouchez, proviseur à Lille.

## Conclusion

De ce long article, je n'ai guère fait que rappeler, et souvent dans les mêmes termes, des consignes déjà données. J'espère que mes correspondants voudront bien s'y conformer, facilitant ainsi notre tâche commune et se donnant l'occasion d'avoir plus rapide et plus complète satisfaction lorsqu'ils me chargeront d'une démarche.

(1) S'il n'y a pas de délégué S.G.E.N. en C.A.P.A., s'adresser aux secrétaires académiques.

## PROMOTIONS SECOND DEGRÉ

Certains tableaux étant encore à la mécanographie, les commissions de promotion, dont les dates ne sont pas encore fixées, devraient avoir lieu au début du mois de février.

## B. O. Partie générale

### I. — RENTRÉE SCOLAIRE 1963

1. Préparation de la rentrée scolaire 1963 : a) Mesures propres à assurer l'accueil des élèves ; b) Questions relatives au régime des établissements de second degré ; c) Modifications à apporter à la structure pédagogique de ces établissements.

Circulaire du 30 novembre 1962, « B.O. » RM-F n° 46, p. 4189..

2. Organisation du service pour la rentrée scolaire 1963.

Circulaire du 1<sup>er</sup> décembre 1962, « B.O. », RM-F n° 46, p. 4208.

### II. — REMUNERATION ET AVANTAGES

1. Taux de rémunération des heures année d'enseignement.

Circulaire du 7 novembre 1962, « B.O. », RM-F n° 46, p. 4269.

2. Régime d'admission à la table commune des établissements d'enseignement classique, moderne et technique relevant de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires.

Circulaire du 30 novembre 1962, « B.O. », RM-F n° 46, p. 4271.

### CONCOURS

Agrégation masculine de mathématiques (session de 1963).

Note du 3 décembre 1962, « B.O. », RM-F, n° 46, p. 4259.

## C. A. de la section lycée technique du 8 décembre 1962

### I - REVENDICATIONS

1° M.A. Rappel de l'action des années précédentes. Examen de la situation actuelle. Décision d'action pour obtenir un statut avec garanties d'emploi au moins égales à celles qu'offre le secteur privé, et pour obtenir des possibilités sérieuses de titularisation.

### 2° Intégration des Ingénieurs

Les disciplines techniques (dessin en particulier) ne bénéficient pas de la circulaire du 9-10-1962 (S.U. n° 277). Compte rendu de l'échange de lettres avec le Ministère qui répond négativement, nous interviendrons à nouveau.

3° Création d'une commission des certifiés technique-secondaire devant étudier les problèmes revendicatifs communs à cette catégorie.

4° MISE - Nous agissons pour demander au moins l'alignement de la situation des établissements techniques sur ceux du secondaire.

5° Sort réservé aux collègues enseignant dans les classes du cycle d'observation (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) des L.T., classes en voie de disparition.

### II - PROPAGANDE ET ORGANISATION

Discussion sur une meilleure utilisation de S.U. par notre section. Thèmes autour desquels centrer les articles.

Moyens d'assurer de meilleures liaisons avec les commissions générales : organisation et socio-pédagogique.

### III - QUESTIONS PEDAGOGIQUES

1° Rapport d'Arbitre : nécessité de voir l'enseignement technique sous l'angle suivant : « Quels débouchés sont ouverts à nos élèves ? ».

Ce point de vue semble avoir provisoirement échappé à la commission pédagogique, et demande un travail approfondi, qui est entrepris.

2° Bac technique.

## Documentation pédagogique

### Le latin par les textes

Appliquant pour la première fois la méthode active à l'enseignement du latin, M. Roger Gal et ses collaborateurs ne cessent d'innover de la manière la plus heureuse.

Après nous avoir donné « Le déclin de la République Romaine, vu par Salluste », procuré par G. Margolin, professeur de lettres supérieures au lycée Henri IV, où la page de gauche est chaque fois consacrée à des documents géographiques, historiques, iconographiques et à des travaux de recherche, voici le « Liber Quintus » par F. et M. de Kisch, professeurs aux lycées Montaigne et Louis-le-Grand, et P. Vincent, professeur au lycée Louis-le-Grand.

Les textes de César, Cicéron, Lucrèce, Pétrarque, Augustin, Plaine l'Ancien, Plaine le Jeune, Quintilien, Sénèque, Tacite, Tite-Live, Virgile, sont introduits par un « chapeau » succinct qui les situe. Face au texte, un vocabulaire à compléter par l'élève qui donne des mots ne figurant pas dans le vocabulaire de base de Maurice Mathy, et de la place pour des notes prises en classe. Présentation originale qui trahit le souci de faire du choix de textes un instrument de travail efficace. (Editions O.C.D.L. 65, rue Claude-Bernard, Paris Ve).

### I. — TRAITEMENTS ET INDEMNITES

Traitements applicables aux fonctionnaires de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires au 1<sup>er</sup> décembre 1962.

Circulaire du 5 décembre 1962, « B.O. », RM-F, n° 47, p. 4357.

### CALENDRIER DES EXAMENS POUR L'ANNEE 1963

Circulaire du 5 décembre 1962, « B.O. », RM-F, n° 47, p. 4405.

## Cueilli dans la presse

Extrait du Monde, 9-10/12/62

JEUNE ENSEIGNANT 30 a. Licencié sciences naturelles, désirent quitter administration, cherche situat. d'avenir.

C. E. G.

## Un travail difficile mais efficace

*Faire le point est une nécessité constante de l'action syndicale compte tenu surtout de sa complexité et de son rythme. Pour le faire aujourd'hui à l'orée du deuxième trimestre de l'année scolaire toujours important du point de vue syndical, il n'est pas trop tard pour reproduire la déclaration sur laquelle les membres du Bureau national premier degré ont été élus au Congrès de Pâques 1962.*

*On verra comment le travail mené depuis lors a constamment suivi la ligne adoptée tant en ce qui concerne notre revendication d'une politique rationnelle du premier degré au sein de l'Education nationale qu'en ce qui concerne notre action confédérale et un développement systématique de la section premier degré. Ce sont d'ailleurs ces thèmes qui ont été au centre du dernier Comité national et de la Commission administrative premier degré des 8 et 9 décembre 1962 dont nous publierons le compte rendu ultérieurement.*

C. P.

Les candidats au B.N. premier degré manifestent leur accord :

I

— avec la déclaration générale du présent congrès et notamment les paragraphes relatifs à l'esprit de laïcité, à l'alliance des travailleurs manuels et intellectuels, au socialisme démocratique ;

— ils insistent sur l'importance pour le développement de la section premier degré du dernier paragraphe :

« Apporter la contribution d'un syndicat universitaire à la vie et à l'action de la première Confédération française non communiste appelée à pratiquer un syndicalisme véritablement laïque ;

— qui laisse à chaque syndiqué la liberté de relier son action à ses convictions personnelles en matière philosophique et religieuse sans introduire dans l'organisation des mots d'ordre extérieurs ;

— et qui, dépourvue toute apparence confessionnelle, maintienne une conception de la société et de l'Etat fondée sur le respect de la personne humaine, exigence première de la vie sociale. »

— ils rappellent l'intérêt de l'action, dans le milieu des enseignants premier degré, d'instituteurs non communistes qui ont toujours demandé clairement des pourparlers entre le gouvernement français et le F.L.N. sans les ambiguïtés d'une table ronde et qui d'autre part ont pratiqué à cette occasion une unité d'action sans exclusive.

II

En ce qui concerne une politique rationnelle du premier degré ils veulent :

— dans le cadre d'une refonte d'ensemble de l'Université que les C.E.G., tout en restant un débouché pour les instituteurs et les élèves-maîtres qui auront acquis les qualifications nécessaires (1) deviennent un élément d'un grand deuxième degré diversifié (2) ;

— que les C.F.E. disparaissent en tant que telles, les enfants passant dans le cycle d'observation, sauf ceux relevant des services de l'Enfance Inadaptée. Une classe d'une conception nouvelle devra être créée pour ceux qui, à l'issue de la cinquième, ne pourront entrer en quatrième du second degré diversifié ; elle pourra être confiée à des instituteurs ayant subi une formation spéciale (classes de transition)

— que toutes les forces du premier degré puissent se consacrer à ce qui est après tout leur vocation : l'enseignement élémentaire et maternel ; un statut des maîtres et maîtresses de ces classes doit être élaboré, le contenu de l'enseignement premier degré (programmes et méthodes) profondément renouvelé pour que tous les enfants soient effectivement préparés à recevoir les enseignements qui suivront ;

— que, compte tenu respectivement de l'évolution des campagnes françaises (de celle qui se fait ou de celle à promouvoir), de l'importance de l'inadaptation scolaire, de la formation des maîtres et de la fonction de direction, le statut des maîtres ruraux, des maîtres de l'Enfance Inadaptée, la structure des Ecoles Normales, le statut des maîtres d'application et des directeurs soient définis en liaison avec les idées précédemment retenues.

Les candidats au B.N. I rappellent qu'une telle politique du premier degré doit être conçue à l'intérieur du syndicat général et confédéré et que tout le poids de ce syndicat général et confédéré doit intervenir pour la réaliser.

III

Comme de telles positions notamment celles qui concernent les C.E.G., les C.F.E., les Ecoles Normales et même celles relatives à l'enseignement élémentaire ne manqueront pas d'être mal interprétées par un syndicat majoritaire à la fois désireux de s'assurer un monopole syndical et conservateur par routine et sclérose, comme elles seront présentées à la masse des collègues comme contraire à leurs intérêts,

Les candidats s'engagent :

— à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser une politique de développement premier degré qui, d'une part, prévoit l'information la plus large possible de tous nos collègues et l'augmentation de notre représentativité légale (cf. élections aux C.A.P.) Mais compte tenu de l'état du milieu enseignant, des manœuvres et des mesures de rétorsion, réactions prévisibles du syndicat majoritaire, il faut d'autre part susciter méthodiquement des militants capables de présenter et de défendre les positions originales du S.G.E.N. seules adaptées aux problèmes posés par la civilisation actuelle. Ces deux aspects d'une politique de développement sont valables quel que soit le niveau de développement des sections, et doivent être adaptés à ces différents niveaux. Cette politique sera réalisée en utilisant les ressources du syndicat général et confédéré (3).

(1) Compte tenu pendant une période transitoire des intérêts acquis.

(2) Tenir compte des développements de cette idée adoptés justement au Congrès général et depuis, tant du point de vue des structures que du point de vue de la carte scolaire.

(3) Les candidats demandaient dans le cas où ils seraient élus sur cette déclaration que celle-ci soit systématiquement expliquée à tous les adhérents non seulement dans les publications départementales et académiques, mais aussi à l'occasion des réunions départementales et cantonales, de sous-section et d'établissement en présence d'un membre du B.N. partout où cela se révélerait nécessaire.

## Efficacité du S. G. E. N. pour les instituteurs

*Liant constamment notre action quotidienne à notre conception d'une politique rationnelle du Premier Degré au sein de l'Education Nationale, nous sommes intervenus au ministère et dans les Inspections d'académie notamment pour :*

- L'ECHELLE II : application des circulaires actuelles et ultérieurement suppression de l'échelle D : cf. « S.U. », n° 282.
- Revalorisation des indices de début de carrière : cf. « S.U. », n° 282.
- Les chargés d'école : cf. « S.U. », 279 et 282.
- Les zones de salaires : cf. « S.U. », n° 278.
- La circulaire du 6 avril 1962 concernant la transformation des écoles gémées en écoles à 2 classes.
- Prolongation d'activité : cf. « S.U. », n° 277.
- Les classes rurales : cf. « S.U. », n° 275.
- Les maternelles : cf. « S.U. », n° 278.
- Les maîtres d'application : cf. « S.U. » n° 283 et de l'enfance inadaptée, « S.U. », 278 et 284.
- Les instituteurs rapatriés d'Afrique du Nord : cf. « S.U. », 274, 277, 281.
- Les instructeurs : cf. « S.U. », 277 et 282.
- Les remplaçants : l'indemnité de 100 F ; retard dans les paiements (cf. « S.U. », n° 281), et « S.U. », 275, 278, 279.
- Les élèves maîtres : « S.U. », 283, et 275, 276, 278, 281.
- Les instituteurs détachés dans les IPES : retard dans le travail des promotions.
- Le C.A. à l'inspection primaire : cf. « S.U. », n° 283.
- Les Ecoles Normales et la formation permanente des maîtres, « S.U. » n° 276, 278, 283, 284.
- Les classes de transition : cf. « S.U. » 276 et 278.
- Le renouvellement pédagogique Premier Degré : « S.U. », 277 et 282.

## Action pour les C. E. G.

Plusieurs audiences ont eu lieu depuis la parution du précédent journal, notamment chez M. Sidet, directeur du personnel, et chez M. Cros, directeur de l'administration générale (le 27 décembre).

Les discussions les plus délicates se font sur la demande de **révision indiciaire**. Propositions des organisations au ministère de l'Education Nationale. Propositions de l'Education Nationale en vue du prochain Conseil supérieur de la Fonction publique (fin janvier, début février) M. Cros a exposé la tactique à employer pour obtenir une augmentation d'indices dans le contexte gouvernemental actuel. Il ne cache pas que la lutte sera chaude du côté des Finances, qui redoutent toujours les inclinaisons sur d'autres catégories, et l'extension des revendications.

L'autre objet de discussion : le **maximum de service**, n'est pas pour autant négligé. Les Finances ont fini par admettre que les maîtres de C.E.G. ne peuvent plus être considérés comme des instituteurs, le temps de présence de leurs élèves fixant, de fait, leur temps de service. Il est donc reconnu - par les Finances, un temps de présence maximum de 24 h - ce qui donne à la circulaire du 5 août 1957 une valeur légale qu'elle n'a jamais

eu jusqu'ici. Si, pour des raisons d'organisation locale, le personnel de C.E.G. est amené à assurer plus de 24 heures, il percevra le montant des heures supplémentaires effectuées. Mais, ce n'est là qu'une **incidence mineure**. Ce que nous demandons, c'est un allègement effectif de l'horaire des cours, c'est-à-dire un aménagement interne des 24 heures de service. **LA PARUTION DES TEXTES** relatifs à cette question est **IMMINENTE**.

Autre fait encourageant. Les Finances acceptent de reconsidérer les maxima de service de l'ensemble des personnels C.E.G.-C.E.T. En fait, ce maximum de 24 h est une étape indispensable. Ce n'est qu'une **ETAPE**.

**Conséquence pratique** - CONTINUER et RENFORCER l'action en ce début de janvier, puisque c'est dans les **premières semaines à venir que seront prises les décisions**.

Il est certain que l'existence d'un **statut des C.E.G.** serait d'un poids considérable dans la discussion avec les Finances. Nous savons trop, hélas, à qui nous devons la disparition du projet. Mais c'est là une question trop importante pour qu'elle ne revienne pas très prochainement à l'ordre du jour.

S. MALAQUIN

## UN CALENDRIER D'ACTION

JEUDI 17 JANVIER

— Bureau national premier degré élargi.

DIMANCHE 20 JANVIER

— Journée des centres de formation C.E.G. (stagiaires, directeur d'études). Bureau national des professeurs d'Ecole normale.

JEUDI 31 JANVIER

— Journée des classes élémentaires.

VACANCES DE FEVRIER

— Commission administrative premier degré. Pas de bureau le 20 février.

JEUDI 28 FEVRIER

— Journée d'études sur les œuvres péri et postscolaires.

MARS AVRIL - MAI - JUIN

— Journée des C.A.P. premier degré.

— Journée des maîtres d'application.

— Journée des classes maternelles.

— Journée de l'enfance inadaptée.

— C.N.J. premier degré et réunion des S.A. premier degré pour préparer campagne de propagande et recrutement premier degré 63-64.

Dans le numéro 286 : Recherche et agriculture (parution le 16 janvier) : Enseignement en milieu rural.

Dans le numéro 287 : Un encart C.E.G. (parution le 23 janvier).

Les bandes qui ont été envoyées aux responsables pour fabrication ou seulement pour corrections, suppressions, additions, devront être retournées au S.G.E.N. pour le lundi 14 janvier, dernier délai.

## Journée des classes élémentaires : JEUDI 31 JANVIER

Secrétaires départementaux 1<sup>er</sup> degré,

Secrétaires des Commissions départementales « Classes élémentaires, sont conviés à participer aux travaux qui porteront sur :

— **L'ACTUALITE IMMEDIATE** : Action du S.G.E.N. pour la suppression de l'échelle II ; la revalorisation des indices de début de carrière (réunion du Conseil supérieur de la fonction publique début février) ; les chargés d'école (transformation d'une éventuelle indemnité en augmentation de points d'indice) ; autres points de l'action revendicative 1<sup>er</sup> degré en cours.

— **A MOYEN TERME** : revalorisation indiciaire (resituer les instituteurs dans la grille) ; allègement des charges administratives (qui nuisent à « l'acte pédagogique » proprement dit : exemple les dossiers d'orientation à la charge des maîtres de C.M. 2) ; allègement des horaires (notamment pour la création de professeurs itinérants d'éducation physique et sportive, dessin, travaux manuels, musique) ; autres améliorations (zones de salaires, indemnisation des déplacements, surveillances et corrections d'exams, cantines, logement pensionnable, bourses pour les enfants d'enseignants, etc.).

— **A LONG TERME** : que la situation des instituteurs soit liée tant aux responsabilités de la fonction et à ses servitudes qu'à la qualification (donnée par une formation plus longue, plus approfondie, plus technique et des diplômes adaptés).

Envoyez votre inscription : S.G.E.N., 1<sup>er</sup> degré, 82, rue d'Hauteville, Paris-10<sup>e</sup>, en indiquant vos heures d'arrivée et de départ. Frais de voyage remboursés.

ALGÉRIE

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Le 11 novembre s'est tenue à Alger une assemblée des enseignants français qui entendent confier au S.G.E.N. la défense, auprès des ministères parisiens, de leurs intérêts de carrière et à sa section des Relations culturelles et techniques l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de l'enseignement français à l'étranger et de la coopération avec le Tiers Monde.

Selon l'exemple donné par l'ancienne section du Maroc, en conformité à l'orientation adoptée par le Bureau National bien avant la proclamation de l'indépendance, il a été décidé de constituer sur le territoire algérien une ASSOCIATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC, DE LA RECHERCHE ET DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE. Le titre adopté signale que l'Association acceptera non seulement le personnel enseignant de tous degrés, tant de l'Office que de la Coopération, mais encore le personnel de recherche scientifique et les membres des personnels de Coopération Technique que le caractère scientifique ou éducatif de leur formation ou de leur mission apparente aux enseignants.

Au cours de la réunion du 11 novembre, Weiss et Olivieri ont présenté les derniers rapports de la section académique d'Alger, qui ont été adoptés à l'unanimité. Fournier a rendu un vibrant hommage à la fermeté et au courage des dirigeants de la section depuis mai 1958. Il a associé à cet hommage Jeanine Huicq, durant quatre ans secrétaire permanente de la section de l'Enseignement technique, l'un des responsables nationaux dont l'action durant la guerre a permis l'établissement entre S.G.E.N. et U.G.T.A. des rapports fraternels que prolongeront, sur le territoire de l'Algérie indépendante, les relations entre l'Association nouvellement créée et le Syndicat algérien des enseignants (U.G.T.A.). Après compte rendu de l'action revendicative déjà menée par les anciens responsables de la section académique et la déléguée de la section des relations culturelles, l'Assemblée a constitué le Bureau provisoire de l'Association, chargé notamment d'en établir les statuts.

MAROC

ASSOCIATION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'A.G.E.N. a tenu son assemblée générale à Rabat, le 7 décembre 1962. Nous en publions le compte rendu dans notre prochain numéro.

Au cours de cette assemblée, l'A.G.E.N. a élu son bureau pour l'année 1962-63. Voici sa composition :

- Président : Prallet, Lycée Lyauté, Casa blanca.
- Vice-président : Clergeot, Lycée El Saadi, Kenitra.
- Secrétaire général (zone Nord) : Della Sudda, Lycée Moulay Youssef, Rabat.
- Secrétaire général (zone Sud) : Turpault, Lycée Al Khanza, Casablanca.
- Secrétaire administratif : Airaudi, Lycée Gouraud, Rabat.
- Trésorière : Hélène Guillet, Lycée Lyauté, Casablanca.

Le nouveau bureau propose comme responsables des différentes catégories :

- Premier Degré : Mlle d'Harcourt, Ecole de la Plage, Sale.
- Second Degré et Technique : Clergeot, Lycée El Saadi, Kenitra.
- Supérieur : Mathez, Faculté des Sciences, Rabat.
- Administratifs : Mme Bertrand, Lycée Lalla Aïcha, Rabat, tél. 229-50, 55 bis, rue du Lyonnais, tél. 252-75.
- Responsables des commissions : Pédagogie : Becker, Faculté des Sciences, Rabat.
- Orientation : Jacquemart, administratif, M.U.C.F., Rabat.
- Coopération technique : Garrigue (Lycée Gouraud, Faculté des Lettres), Rabat.

SECRÉTAIRES DE SECTIONS LOCALES (S2)

ZONE NORD

- S 3 : Fr. DELLA SUDDA (Lycée Moulay-Youssef, Rabat, 13, boulevard d'Argonne, téléphone 329-98).
- FES : MORLET (Lycée Moulay-Slimane, 2, rue des Marmoucha, Tél. 252-73).
- KENITRA : CLERGEOT (Lycée El-Saadi, tél. 23-08, immeuble Becmeur, apt 11, 1, avenue Ibn-Khaldoun).
- MEKNES : CHEVALIER, Lycée Paul-Valéry.
- OUIDJA : Mlle LUIGI, Lycée de jeunes filles.
- RABAT : AIRAUDI, Lycée Gouraud, 58, rue du Béarn. Tél. 257-19.
- SEFROU : Mlle CASTEIX, Lycée Moulay-Ah-Chérif.
- TANGER : CASANOVA, surveillant général, Lycée Regnault.

ZONE SUD

- S 3 : TURPAULT, Lycée Al-Khanza, 132, avenue Hassan-II. Tél. 611-91.
- CASABLANCA : TURPAULT.
- EL JADIDA : RIVIERE, Lycée d'El Jadida.
- ESSAOUIRA : GREGOIRE, Lycée Aken-sous, immeuble Ligarry, avenue Mohamed-V.
- KHOURIBGA : DESAGE, 70, Quartier Administratif.
- MARRAKECH : Mlle VILLIERES, Lycée Victor-Hugo.
- SAFI : Mme GAY, rue de Tunis (premier degré). M. NOY, Lycée Ibn-Kaldoun (second degré).

A la Faculté des Lettres de Paris

Un certain nombre de problèmes de la Faculté des Lettres de Paris ont été examinés dans une réunion de travail de la section Sorbonne-Lettres qui s'est tenue le 19 décembre.

I. - REPRESENTATION DES ETUDIANTS AUPRES DE L'ASSEMBLEE DE LA FACULTE

Marrou rend compte des résultats de la dernière assemblée de la Faculté, tenue le 15 décembre. Le bureau de la Fédération des étudiants en lettres avait écrit à M. le Doyen pour lui demander d'être, à titre exceptionnel, admis à cette assemblée. M. le Doyen a donné lecture à l'assemblée de sa réponse, qui est un refus. Pourtant, certains professeurs étant intervenus pour insister sur l'intérêt qu'il y aurait à associer les étudiants aux travaux de l'assemblée, celle-ci a chargé plusieurs de ses membres d'établir un projet qui lui sera soumis lors de sa prochaine réunion.

Après discussion, la section estime qu'une formule stable et réglementaire d'association des étudiants aux travaux des assemblées de faculté devra de toute façon être mise au point prochainement. En attendant cet événement, la section se rallie à la suggestion présentée par Marrou d'une liaison permanente entre étudiants et assemblée de faculté.

MOTION

La section S.G.E.N. de Sorbonne-Lettres, — SE FELICITE que l'assemblée de la faculté se soit saisie du problème de ses rapports avec les étudiants,

— ESTIME qu'une formule organique d'association de représentants étudiants aux travaux des assemblées de faculté doit être mise au point d'urgence,

— APPROUVE que, DANS L'IMMEDIAT, soit constitué un organe de liaison entre professeurs et représentants étudiants.

— DEMANDE que, désormais, l'ordre du jour des assemblées de faculté soit communiqué, au moins quinze jours à l'avance, aux représentants élus des étudiants et aux bureaux des amicales des maîtres-assistants et assistants, et que les observations et suggestions de ces derniers soient portées à la connaissance de l'assemblée.

— DEMANDE aussi que les résultats de ces assemblées soient portés à la connaissance de ces mêmes représentants et bureaux.

II. - REPRESENTATION DES MAITRES-ASSISTANTS ET ASSISTANTS

Dubois et Prost font observer qu'un problème analogue se pose en ce qui concerne ces catégories de personnel. Maîtres-assistants et assistants ne sont, à Paris, représentés ni dans les assemblées de faculté, ni même aux conseils d'enseignement des différentes sections. Dans certaines disciplines, ils ne sont aucunement associés au choix des programmes de licence et même, parfois, n'ont pas la liberté de choisir eux-mêmes les sujets de devoirs qu'ils proposent à leurs étudiants...

MOTION

La section S.G.E.N. de Sorbonne-Lettres, — ESTIME qu'un mode de représentation des maîtres-assistants et assistants aux travaux des assemblées de faculté doit être élaboré d'urgence, et met ce problème à l'ordre du jour de ses travaux.

III. - INFORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA FACULTE

La majeure partie du personnel enseignant et les étudiants ne sont aucunement tenus au courant des différents aspects de la vie de la faculté, sinon par des confidences ou des indiscretions. Situation éminemment malsaine, qui aboutit à entretenir des équivoques, des incompréhensions, voire des méfiances regrettables. Dans une entreprise de l'importance de la faculté devrait exister un organe d'information intérieur.

MOTION

La section S.G.E.N. de Sorbonne-Lettres, — demande qu'un journal intérieur à la faculté, consacré aux questions d'intérêt commun, soit diffusé auprès de tous les membres du personnel enseignant et des représentants étudiants dans les groupes d'études.

IV. - PROBLEME DES LOCAUX  
De tous les témoignages, il ressort à l'évidence que, contrairement à l'optimisme officiel, le problème n'est nullement résolu pour 1962-63, que la situation reste désastreuse (pour certains certificats, plus de

la moitié des étudiants inscrits sont dans l'impossibilité d'assister aux cours magistraux) et qu'elle ne manquera pas d'être catastrophique en 1963-64, puisqu'on note au niveau de la propédeutique un gonflement de l'ordre de 30 % des effectifs étudiants. Il y a lieu également de noter que la radiodiffusion des cours ne remplit que très imparfaitement son office, les étudiants devant souvent se trouver à la faculté à l'heure qui suit ou à l'heure qui précède le cours radiodiffusé. Il faut continuer à renforcer et développer les mesures d'urgence prises timidement cette année, il faut mettre en place dès maintenant un plan de dépannage pour 1963-64, il faut poursuivre avec une énergie accrue la construction de nouveaux locaux pour 1964-65.

MOTION

La section S.G.E.N. de Sorbonne-Lettres, — CONSTATANT que l'insuffisance des locaux d'enseignement de la Faculté atteint, cette année, le niveau d'un scandale sans précédent, contrastant avec l'optimisme apparent des responsables,

— RAPPELLE qu'elle a, depuis la rentrée, maintenu à ce sujet un contact étroit avec la fédération des étudiants en lettres et le S.N.E. Sup. et qu'elle a participé à la manifestation du 6 décembre,

— S'ETONNE qu'aucun recensement des besoins n'ait été effectué par l'administration de la Faculté, qui ignore apparemment le nombre des étudiants inscrits pour la préparation des différents certificats de licence et ne peut, en conséquence, affecter salles et amphithéâtres en fonction de l'importance des auditoires,

— REMARQUE que la radiodiffusion de certains cours ne remplit que très imparfaitement le rôle qui lui est dévolu, et demande que les cours soient diffusés « en différé »,

— DEMANDE que soient dès maintenant envisagés les moyens de dépannage suivants :

— allongement de l'horaire des cours, conférences et travaux pratiques jusqu'à 21 heures;

— mise à la disposition de la faculté du grand amphithéâtre où pourraient être donnés les cours très suivis qui ne peuvent trouver place à l'amphithéâtre Richelieu;

— organisation, pour une même question, de cour parallèles donnés, soit par un seul, soit par deux professeurs.

V. - PROBLEME DES « POLYCOPIES »

De l'avis de tous les participants, les étudiants, trop souvent empêchés d'assister aux cours par l'exiguïté des locaux, se trouvent dans l'impossibilité à peu près complète de se procurer les ouvrages que continuent sereinement à leur recommander les « bibliographies » dictées par les professeurs ces ouvrages n'existant qu'en nombre infime dans les différentes bibliothèques du quartier latin. Aussi, les étudiants sont-ils de plus en plus nombreux à user des « photocopies » que leur fournissent à titre onéreux les différents groupes d'études ou la maison d'éditions dite « C.D.U. ». Fâcheuse sur le plan pédagogique (l'enseignement « supérieur » devrait être autre chose qu'un « hachotage » à coups de photocopies), cette « solution » est inadmissible sur le plan moral.

MOTION

La section S.G.E.N. de Sorbonne-Lettres, — CONSIDERANT que les droits d'inscription acquittés par les étudiants comportent, en contrepartie, l'engagement par la faculté de leur assurer sans restriction l'accès à l'enseignement qu'elle dispense et aux instruments de travail qu'elle recommande,

— CONSTATE que, en raison de l'insuffisance des locaux d'enseignement et du scandaleux sous-équipement des bibliothèques universitaires, cette contrepartie n'est plus assurée,

— ESTIME que cette situation constitue, en fait comme en droit, un véritable abus de confiance à l'égard des étudiants et de leurs familles.

— REMARQUE que cette situation aboutit notamment à assurer à un organisme privé d'éditions une prospérité parfaitement indécente.

— DEMANDE, en conséquence, que la faculté soit seule habilitée à assurer, de préférence en liaison avec les groupes d'études, la reproduction et la diffusion gratuites des cours, indispensables tant que la pénurie de locaux n'aura pas trouvé une solution satisfaisante.

SCIENCES

COMITE CONSULTATIF DES SCIENCES

Le Comité consultatif des Facultés des Sciences se réunira les 7 et 8 février. Ordre du jour : promotions, professeurs sans chaire, chaires vacantes, professeurs associés.

Les dossiers doivent parvenir au Ministère avant le 10 janvier. Ceux de nos collègues qui sont intéressés par cet ordre du jour peuvent nous avvertir afin que nous puissions vérifier la bonne arrivée des dossiers au Ministère.

Nous publierons dans les prochains numéros de « S. U. » les programmes des autres Comités consultatifs.

TABLEAU DE CLASSEMENT EN SCIENCES DES PROFESSEURS ET MAITRES DE CONFERENCE

Il est souhaitable que toutes les observations à ce sujet soient transmises au ministère par les doyens avant le 15 janvier, ceci afin de permettre le fonctionnement normal du Comité consultatif de février qui s'occupe en particulier des promotions.

En cas de retard de la Faculté, veuillez nous avvertir rue d'Hauteville.

AUDIENCE CHEZ M. AMESTOY LE JEUDI 20 DECEMBRE 1962

Il s'agissait, nous le rappelons, d'une audience commune F.E.N., U.N.E.F., S.G.E.N. faisant suite à la grève du vendredi 9 novembre.

Au cours de l'audience, M. l'Inspecteur général Amestoy a fait état d'une lettre adressée par la Direction de l'Enseignement supérieur au nouveau ministre insistant sur l'importance du problème de la prime de recherche pour l'Enseignement supérieur.

Kahane (F.E.N.) et Dupeyrat (S.G.E.N.) doivent préparer un projet de décret pour la majoration à 30 % de la prime.

En ce qui concerne les techniciens de l'Enseignement supérieur, bien qu'aucun texte ne soit sorti, ils devraient se contenter de 6 % de la prime fixe échelonnée de 300 à 610 F.

Nous aimerions savoir ce que nos camarades en pensent...



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE « B.O. » DU 19 NOVEMBRE 1962

P. 4031 — Modification de l'arrêté du 30 septembre 1958 relatif à la rémunération des professeurs collaborant aux préparations par correspondance de l'agrégation, du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire et du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

A. 31-10-1962.

P. 4017. — Personnel titulaire : gestion des assistants des facultés des Sciences.

C. 13-11-1962.

« B.O. » DU 3 DECEMBRE 1962

P. 4103. — C.N.R.S. régies d'avance et de recettes.

A. 26-10-1962.

P. 4111. — Obtention des certificats d'études spéciales de médecine et équivalence de ces certificats pour les internes des hôpitaux de la région de Paris.

A. 6-11-1962.

P. 4137. — Personnel titulaire : composition des commissions interacadémiques compétentes pour l'avancement des assistants des facultés des Sciences.

C. 26-11-1962.

Subventions à l'enseignement privé

Clermont - Lettres

L'Assemblée de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Clermont, réunie le jeudi 13 décembre, élève la plus énergique protestation contre le projet tendant à accorder des subventions publiques à l'Enseignement Supérieur confessionnel.

Elle rappelle que l'Université a toujours fait preuve du plus grand libéralisme et qu'elle n'a jamais cessé de respecter toutes les opinions en son sein.

Elle s'étonne que le Gouvernement puisse envisager de subventionner l'Enseignement Supérieur appelé libre à un moment où le budget de l'Enseignement Supérieur public est si notablement insuffisant pour faire face aux besoins les plus immédiats.

Constatant que ce projet est repris à l'heure actuelle en dépit des assurances qui avaient été données par le Gouvernement il y a deux ans, elle considère que l'attribution des subventions à l'Enseignement Supérieur confessionnel n'est qu'une voie oblique pour remettre en cause, dans un avenir prochain, le principe de la collation des grades par les seules Universités de l'Etat.

L'Assemblée tient à réaffirmer qu'elle s'opposera avec détermination aussi bien à l'octroi des subventions à l'Enseignement Supérieur confessionnel qu'à toutes les autres mesures qui seraient susceptibles de rompre l'unité de l'Université française.

Cette motion a été votée à l'UNANIMITE.

# LE SYNDICALISME FACE AU POUVOIR

Le rapport d'activité sur la situation générale et l'orientation syndicale est présenté par le Secrétaire général qui donne d'abord une double indication :

— Il approuve pleinement les prises de position du Bureau national en son absence, notamment lors de la démission de M. Sudreau, et en vue du référendum ; il laisse au Secrétaire général adjoint le soin de répondre aux questions éventuellement posées à ce propos ;

— Son exposé sera éventuellement complété par une communication du Délégué titulaire au Conseil confédéral.

Aux lendemains des scrutins du 28 septembre, du 18 et du 25 octobre, ce sont les facteurs politiques de la situation générale qui doivent évidemment retenir l'attention du Comité national. Nos délibérations doivent conduire à une attitude qui permettra à notre organisation, une fois de plus, de jouer pleinement le rôle que lui assigne dans le mouvement syndical sa situation de syndicat universitaire confédéré.

Compte tenu des confusions habituelles, accrues durant toute période électorale, des militants d'un syndicat comme le nôtre doivent plus que jamais rappeler que leur Organisation a d'un même mouvement combattu un impossible « apolitisme » et toute atténuation, réelle ou apparente, de l'indépendance syndicale.

## RAPPELS NECESSAIRES

Un certain nombre de rappels s'impose au lendemain des élections de janvier 1956. Le S.G.E.N. a aussitôt montré son indépendance à l'égard du gouvernement du front républicain sur le problème de l'abrogation de la loi Barangé, sur la défense des libertés, sur la politique dite de pacification de l'Algérie.

Lors même que nous approuvions largement la politique de réforme du Ministère de l'Education nationale, nous lui marquons notre désaccord avec la politique algérienne — depuis le 6 février 1956 — du gouvernement dont il faisait partie.

Dans la dernière année de la IV<sup>e</sup> République, nous fîmes, dans le mouvement syndical, au premier rang de ceux qui dénonçaient à la fois la dégradation dans notre pays de la conscience morale et des institutions démocratiques.

Cette indépendance à l'égard de « la classe politique » de la IV<sup>e</sup> République nous a assuré toute la force morale nécessaire pour, de mai à septembre 1958, protester contre les conditions dans lesquelles s'établissait la V<sup>e</sup> République, la force morale indispensable aussi pour ensuite avertir solennellement les syndiqués des dangers résultant tant des conditions de la structure des nouvelles institutions que des conditions de leur avènement.

Dans l'esprit même de la résolution du Comité national de juin 1958, nous n'avons jamais oublié que cette réserve fondamentale à l'égard du Pouvoir nouvellement établi, ne nous empêchait pas, le cas échéant, d'approuver telle ou telle amélioration technique de notre service public, ni d'appuyer la politique algérienne du gouvernement au cas où elle viendrait enfin coïncider avec celle que, depuis des années, nous préconisions.

Nous devons rappeler les conditions dans lesquelles nous nous sommes trouvés, certains jours, aux côtés du gouvernement,

contre une partie des hommes du 13 mai, pour la paix par la négociation avec le G.P.R.A. : c'était notre politique syndicale que nous défendions selon les exigences de notre conscience de syndicalistes, et en nous efforçant d'entretenir dans l'opinion un de ces mouvements qui manifestent la vitalité d'une démocratie. Ce mouvement, nous avons dû l'entretenir contre les manœuvres, contre les brutalités même du Pouvoir : la police qui réprima, comme l'on sait, les manifestations de décembre 1961 et de février 1962 où le S.G.E.N. représentait le syndicalisme enseignant, était la gardienne du « domaine réservé » ; il fallait selon la logique du régime que la paix en Algérie semblât procéder de l'initiative du seul Pouvoir, sinon du pouvoir d'un seul.

Nous ne devons pas laisser oublier, nous devons encore moins oublier nous-mêmes, l'action menée, en pleine indépendance à l'égard du gouvernement, par nous, par l'U.N.E.F., par celles des organisations syndicales œuvrant pour la négociation bilatérale avec le F.L.N. en même temps que pour la défense des libertés.

Grâce à cet effort, l'opinion française n'a pas été absente de la pression de l'opinion internationale qui a joué un rôle décisif dans la fin de la guerre d'Algérie et fait déboucher finalement « la révolution du 13 mai » dans les accords d'Evian.

C'est en maintenant la conscience autour de nous de la force morale confirmée dans cette épreuve que nous pouvons envisager les problèmes du syndicalisme dans la seconde phase de la V<sup>e</sup> République ouverte par les scrutins de ces derniers mois.

## DES ELECTIONS A L'ASSEMBLEE NATIONALE AU PROBLEME DU « SENAT ECONOMIQUE »

Il n'est pas encore possible de procéder à une analyse « scientifique » des résultats des élections à l'Assemblée nationale ; signalons cependant que deux types d'interprétation ont cours dès maintenant :

— Le premier insiste sur l'aspect « bonapartiste » du scrutin ; alors qu'en 1958 des partis tels que les indépendants, le M.R.P., la S.F.I.O., présentaient leurs candidats après avoir préconisé le oui au référendum constituant, ils avaient, en 1962, formé le cartel des non.

— Le second type d'interprétation considère qu'il y a mutation du comportement politique de l'ensemble des Français, en conséquence de l'évolution technique et économique du pays.

Cette seconde interprétation est proposée pour réduire l'importance du facteur publicitaire que souligne avant tout la première.

Notre point de vue de syndicalistes nous permet de ne pas ouvrir ici le débat qui ne manquera pas sans doute de se développer parmi les experts en « science politique » à ce propos.

En effet, si nous nous référons à la résolution générale adoptée par le Congrès confédéral C.F.T.C. de juin 1960 (texte à la rédaction duquel la délégation du S.G.E.N. a pris une part importante), nous constatons que notre attitude syndicaliste à l'égard du présent régime politique est liée à notre position à l'égard du système économique qui tend à s'établir en France et dont le développement est antérieur à l'avènement de la V<sup>e</sup> République : le régime

politique de plus en plus « personnel » que celle-ci a instauré, est considéré dans cette résolution confédérale comme une aggravation du système économique néo-capitaliste auquel, d'après la même résolution, le syndicalisme se doit d'opposer une contestation fondamentale. C'est sans doute à ce point de vue que doit se placer pour fixer l'orientation du S.G.E.N. et déterminer son action à l'égard de la C.F.T.C., le texte d'orientation qu'une commission pourrait élaborer en conclusion du présent débat.

Le texte confédéral de juin 1960 précise qu'un régime politique de plus en plus personnel aggrave la situation créée par le néo-capitalisme — et le conformisme qu'il entretient — en réduisant l'esprit de contrôle démocratique. Ce régime « monarchique » s'est notamment, comme nous le rappelons, exprimé par la théorie du « domaine réservé ».

L'esprit de contrôle démocratique exige que les options les plus importantes de la politique nationale soient soumises à délibération : à une délibération publique, devant la représentation nationale, dans des conditions telles que puissent se développer dans le pays les mouvements d'opinion, hors desquels il n'y a pas de démocratie vivante.

Posons aujourd'hui simplement une question :

Quel débat réel il y a-t-il dans la France d'aujourd'hui sur les problèmes les plus décisifs pour l'avenir de la nation : celui de la force nationale nucléaire ; celui de l'entrée, de l'élargissement du Marché commun à la Grande-Bretagne et de la structure politique d'une éventuelle union politique européenne ?

Des techniciens de la planification peuvent se satisfaire de perfectionner l'élaboration de plans de développement économique dans les limites que leur imposent d'une part le système économique établi, d'autre part des décisions d'ordre politique prises en dehors, au-dessus d'eux.

Ce point de vue ne saurait être celui de syndicalistes : leur mouvement, d'une part, conteste le régime économique lui-même, d'autre part, entend se saisir de tous les problèmes qui lui apparaissent importants pour l'avenir du monde du travail, de tous

les problèmes dont peuvent délibérer librement en démocratie des citoyens associés.

C'est de ce point de vue syndicaliste que le Bureau national vous demande d'envisager la question d'une réforme éventuelle du Sénat. Il conviendra sans doute d'organiser sur le syndicalisme et les problèmes de réforme des institutions, un groupe de travail qui animera, si le Comité national est d'accord, l'un de nos camarades, professeur de droit public.

Auparavant, il faut que le Comité précise l'orientation du S.G.E.N., en rappelant :

— d'une part, l'intérêt qu'a le mouvement syndical à disposer de toutes les informations qu'il peut obtenir sans compromettre son indépendance ;

— l'obligation pour le syndicalisme de ne pas se laisser intégrer au régime, tant économique que politique, de ne pas se laisser mettre dans des situations où il paraîtrait approuver des décisions politiques dont il n'aurait pas librement délibéré.

Le secrétaire général, en terminant, rappelle sa proposition d'une commission pour rédiger la résolution d'orientation. Il demande à Caspard, délégué titulaire du S.G.E.N. au conseil confédéral, s'il a des compléments à apporter au rapport d'activité.

*Le compte rendu de l'échange de vues qui a suivi est reporté au prochain Bulletin. La résolution préparée par la commission de rédaction et adoptée unanimement par le Comité a été publiée en première page du Bulletin précédent. On en a retrouvé des passages essentiels dans la résolution adoptée quinze jours plus tard par le conseil confédéral de la C.F.T.C.*

Directeur de la publication  
Charles CULOT

Imprimerie spéciale  
de « Syndicalisme Universitaire »  
5, rue du Cornet, Le Mans

Travail exécuté par des syndiqués

**TOILES  
A DRAPS**

LES PLUS BELLES  
ET LES MEILLEURES QUALITÉS  
Prix très réduits à nos adhérents  
Echantillons franco sur demande  
**LANDIER, Toilier**  
YSSINGEAUX (Haute-Loire)



Recevez  
tous les  
périodiques  
du monde.

Les plus courants et les plus difficiles à obtenir, aux conditions les plus plaisantes. Plus de 10 000 titres toutes langues, toutes spécialités : agrément, ciné, technique, affaires, sports, psychologie, etc. Demandez aujourd'hui doc. ctre 2 timb. **MONDIAL REVUES**, Serv. 133, boulevard Albert-1<sup>er</sup>, Bordeaux (Gironde).

## UN PETIT LIVRE (GRATUIT) VA BOULEVERSER LE COURS DE VOTRE VIE

AVIGNON. — Pour acquérir une bonne mémoire, une parfaite maîtrise de soi et une confiance imperturbable dans vos possibilités d'action, pour augmenter votre standard de vie sur le plan social et financier, initiez-vous à la méthode la plus couramment utilisée en Europe, la METHODE BORG, qui fera de vous un autre homme. Demandez gratuitement le passionnant petit ouvrage de BORG : « LES LOIS ETERNELLES DU SUCCES », à son éditeur : AUBANEL, 7 bis, place Saint-Pierre, AVIGNON (Vaucluse).

## AUDIENCES

Rappelons que le secteur revendicatif a la responsabilité :

De l'organisation des audiences au niveau des Directions générales ;

Des comptes rendus généraux de ces audiences dans la partie générale de « S. U. ».

Ces comptes rendus sont bien entendu précisés et complétés dans les chroniques de degrés et de catégories par les responsables qui participent aux audiences.

Nos camarades auront donc dans la partie générale de « S. U. » (en principe sous la rubrique Action revendicative) une vue d'ensemble de l'activité du syndicat. Les chroniques de degrés leur donneront précisions et commentaires intéressants plus directement leur catégorie.

### A la Direction du personnel

M. Sidet, directeur, a reçu, le 11 décembre, une délégation composée de Mlles Deslandre et Latreille, Brocard, Julliard, Martinet, Mousel, Pinoteau.

● L'organisation et le fonctionnement actuels et futurs des Commissions administratives paritaires pour les personnels de second degré ont fait l'objet d'un long échange de vues entre M. Sidet, nos camarades Julliard et Mousel, ainsi que Mlle Deslandre. Pinoteau a évoqué à ce propos les problèmes posés par une éventuelle modification de la position statutaire des C.E.G.

● Le blocage des postes continue à préoccuper nos camarades du second degré. Mlle Deslandre et Julliard ont vigoureusement insisté sur qu'on revienne à une situation normale.

● les conseillers pédagogiques ont été aussi à l'ordre du jour de cette partie de l'audience plus spécialement consacrée aux personnels des lycées.

● Mlle Latreille exprime l'inquiétude des personnels de l'O.P.S. en l'attente d'un statut commun à l'O.P.S. et aux psychologues scolaires. La « discrétion » qui a entouré l'élaboration de ce statut crée un malaise qu'il serait urgent d'apaiser. Une audience sera sollicitée de M. Vacquier qui sera à même, indique M. Sidet, de nous donner sur ce point toutes informations.

● La fixation des maxima de service est une préoccupation prioritaire des C.E.T., indique Martinet, relayé par Pinoteau en ce qui concerne les C.E.G. Un accord des Finances est attendu (depuis le début décembre !), concernant la reconnaissance d'un maximum de service pour les C.E.G.

Pinoteau demande et obtient des précisions sur l'affectation des instructeurs d'Algérie.

● Le calendrier de l'année scolaire est, une fois de plus, mis en discussion par Brocard qui souligne :

— les graves perturbations créées par des modifications en cours d'année ;

— les inconvénients d'un régime de vacances d'été avec départs à des dates différentes pour les élèves des écoles élémentaires et pour ceux des autres établissements,

— la contradiction entre une politique générale d'étalement des vacances et un calendrier de vacances scolaires qui laisse pratiquement le seul mois d'août comme mois complet !

— la revendication des professeurs d'un minimum de 11 semaines effectives de vacances d'été.

En fin d'audience, Brocard pose une question relative aux critères retenus par le ministère pour donner aux organisations syndicales les possibilités d'assumer leurs responsabilités.

### Chez M. Vacquier, I.G.

Le 14 décembre, Mlle Angeville et Brocard ont été reçus par M. l'inspecteur général Vacquier.

L'audience a été centrée exclusivement sur les pro-

blèmes statutaires des personnels d'orientation. Compte rendu détaillé en chronique section Orientation.

### A la Direction de l'administration générale

M. Cros, directeur général, a reçu, le 27 décembre, une délégation commune S.G.E.N., S.N.C., S.N.D., F.O. Mlle Malaquin et Brocard représentaient le S.G.E.N.

Au cours de cette audience, nous avons fait le point de la situation des C.E.G. à quelques semaines du Conseil supérieur de la fonction publique qui doit être saisi de diverses révisions indiciaires intéressant l'Education Nationale.

Nous avons rappelé nos positions sur les indices, les maxima de service et le régime administratif des établissements.

### La Fédération des fonctionnaires chez M. Joxe

Une délégation fédérale (Mlle Gohin, Brocard, vice-président ; Marchetti, secrétaire général ; Cabaret, Delaveau et Forsans) a pris contact, le 20 décembre, avec M. Joxe, ministre d'Etat, chargé notamment de la Fonction publique.

Nous avons exposé au nouveau ministre notre plateforme revendicative, en insistant particulièrement sur la nécessité de l'élaboration, par discussion entre organisations syndicales et gouvernement, d'un plan d'ensemble de remise en ordre des traitements de la fonction publique.

Pour l'instant, M. Joxe prend connaissance des dossiers dont bon nombre ne lui sont pas inconnus... malheureusement, puisque cela signifie que peu de progrès ont été faits depuis le premier passage de M. Joxe à la Fonction publique ! Souhaitons que cela permette une reprise rapide !

Une audience plus technique est prévue courant janvier, avant la session du Conseil supérieur de la Fonction publique, prévue pour fin janvier-début février.